ESPACES NATURELS DE LA COMMUNE DE VIRY

> TEPPES DE LA REPENTANCE
> CRET DE PUITS
> VIGNE DES PERES

PROGRAMME DE GESTION 2006-2010





COORDINATION
Antoine ROUILLON

AVEC LA PARTICIPATION DE
Denis JORDAN et Christelle JANIN

asters

agir pour la sauvegarde
des territoires et
des espèces remarquables
ou sensibles

Espaces naturels de la commune de Viry

Teppes de la Repentance
Crêt de Puits
Vigne des Pères

Programme de gestion 2006-2010

Rédaction : Christelle JANIN
Coordination et suivi : Antoine ROUILLON
Avec la participation de Denis JORDAN

FEVRIER 2006

ASTERS
84 Route du Viéran - PAE de Pré-Mairy
74370 PRINGY
Tél.: 04.50.66.47.51. - Fax : 04.50.66.47.52. - E-mail : asters@asters.asso.fr

Espaces naturels de la commune de Viry

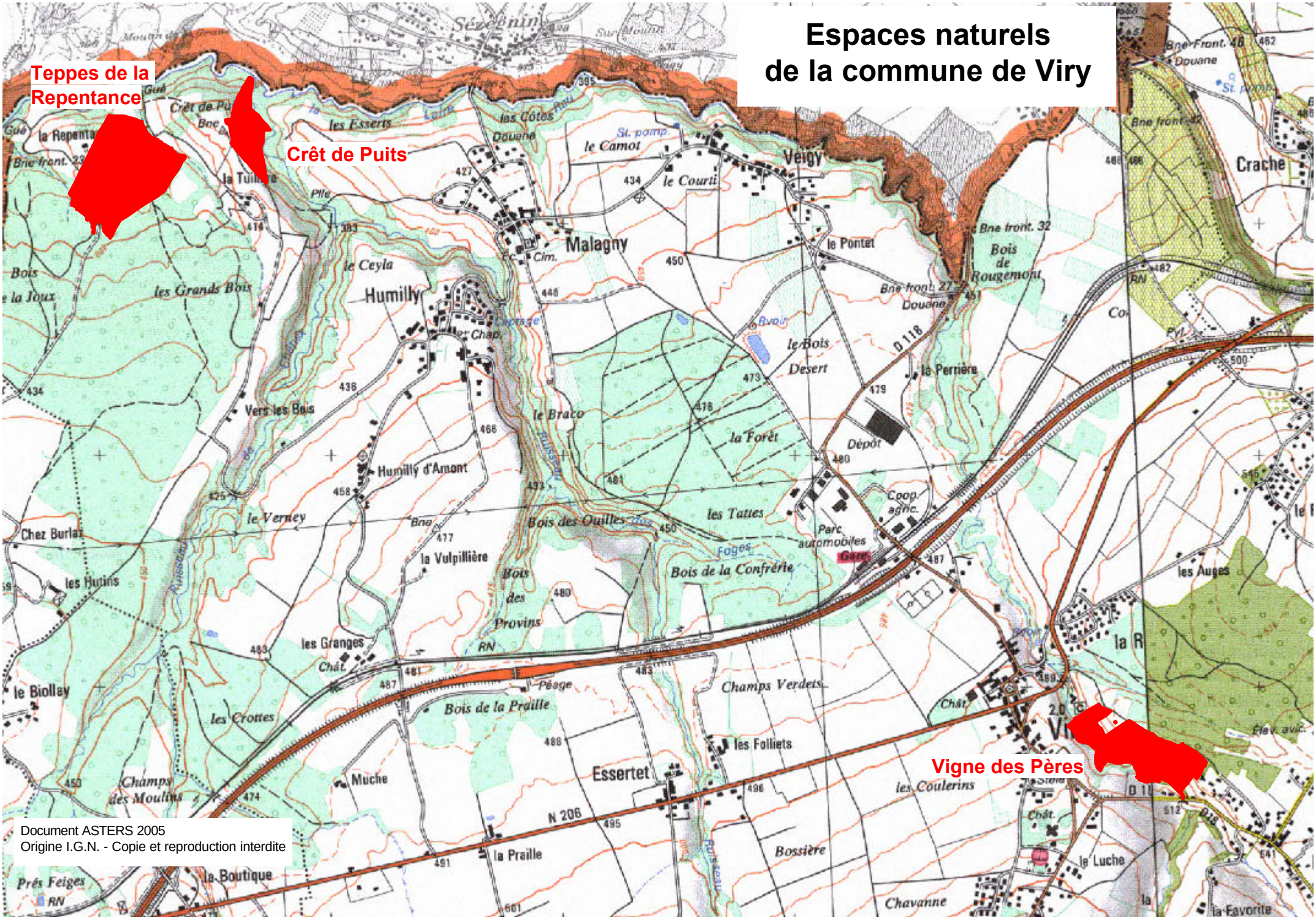

Document ASTERS 2005
Origine I.G.N. - Copie et reproduction interdite

SOMMAIRE

INTRODUCTION
Historique de l'intervention sur les sites

EVOLUTION DU CONTEXTE PARTENARIAL

LES TEPPES DE LA REPENTANCE
Evolution du contexte foncier
Evaluation de la mise en œuvre du programme de gestion 2000-2005
Mise àjour de l'évaluation patrimoniale
Programme de gestion 2006-2010

LE CRET DE PUITS
Evolution du contexte foncier
Evaluation de la mise en œuvre du programme de gestion 2000-2005
Mise àjour de l'évaluation patrimoniale
Programme de gestion 2006-2010

LA VIGNE DES PERES
Evolution du contexte foncier
Evaluation de la mise en œuvre du programme de gestion 2000-2005
Mise àjour de l'évaluation patrimoniale
Programme de gestion 2006-2010

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE GESTION SUR LES TROIS SITES

PLAN DE TRAVAIL PREVISIONNEL 2006-2010 POUR L'ENSEMBLE DES TROIS SITES

INTRODUCTION

Historique de l'intervention sur les sites

Les sites des Teppes de la Repentance, du Crêts de Puits et de la Vigne des Pères constituent trois espaces naturels sensibles de la commune de Viry.

Leur richesse floristique et entomologique a justifié leur protection par des Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB) il y a une quinzaine d'années.

Toutefois, en l'absence d'intervention humaine, l'embroussaillement et le boisement naturel de ces friches à molinie sur argile conduisait à un appauvrissement de la diversité de ces habitats d'intérêt communautaire.

Consciente de ce risque l'Association pour l'Etude et la Défense de l'Environnement à Viry (AEDEV) s'est mobilisée dans les années 90, en partenariat avec la commune, pour faire connaître et protéger ces zones.

ASTERS - Conservatoire Départemental d'Espaces Naturels - avec le soutien du Conseil Régional de Rhône-Alpes et du Conseil Général de Haute-Savoie, a pris le relais dès 1999 pour coordonner les actions des acteurs locaux et mener une animation auprès des propriétaires.

Une étude de faisabilité puis un premier programme de gestion quinquennal a permis, à partir d'une analyse des caractéristiques naturalistes de chaque site, de préciser les enjeux liés aux milieux naturels et de définir les objectifs de leur gestion. Les accords fonciers obtenus ont permis de mettre en œuvre, sur la période 2000-2005, les travaux nécessaires à la préservation et à la restauration de ces espaces remarquables.

Le présent document dresse un bilan de la mise en œuvre des actions de 2000 à 2005 et établit le programme des interventions pour la période 2006-2010.

EVOLUTION DU CONTEXTE PARTENARIAL

L'association pour l'Etude et la Défense de l'Environnement à Viry (AEDEV):

A l'initiative de l'intervention d'ASTERS sur les sites, l'AEDEV a rapidement souhaité qu'un relais institutionnel soit pris pour garantir une préservation à long terme de ces espaces remarquables.

Tout d'abord active dans la restauration des milieux naturels (chantiers de bénévoles), elle a laissé place à l'équipe d'insertion de la commune pour l'entretien annuel des sites.

Sa fusion début 2006 avec APOLLON assure la continuité d'une présence associative locale.

La commune de Viry et le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache (SIAV):

Au-delà de la stricte réalisation et de l'entretien du sentier transfrontalier qui traverse les Teppes de la Repentance, la commune de Viry, qui devient propriétaire du Crêt de Puits, sollicite le SIAV, qui est prêt à s'investir plus avant dans la gestion à compter de 2006.

L'équipe d'insertion :

L'équipe d'insertion mise à disposition par la commune pour la réalisation des travaux de débroussaillage des sites bénéficie depuis 2004 de l'encadrement de l'association départementale AGIRE 74.

Les formations en gestion de milieux naturels :

L'IPAC, nouveau partenaire impliqué dans la formation des BTS "gestion et protection de la nature" contribue à son tour à la restauration des sites, suite aux premiers chantiers-école réalisés par le lycée agricole de Poisy-Chavanod.

Teppes de la Repentance

EVOLUTION DU CONTEXTE FONCIER

La commune d'Avusy, unique propriétaire des deux parcelles cadastrales qui couvrent les 14,46 ha du site, et ASTERS sont liées par une convention d'usage depuis avril 2000 et jusqu'à la fin de l'année 2011.

Afin de prendre en compte les attentes des usagers du site, mais aussi de limiter leur dispersion, un passage à usage agricole a été ouvert en 2001, sous autorisation préfectorale, en bordure Nord-Ouest du site afin de permettre à la famille LUNDIN d'exploiter sa nouvelle propriété de l'Aurore depuis l'exploitation principale de la Tuilière.

Durant l'année 2003, des travaux non conformes aux prescriptions données par ASTERS et la DDAF ont été réalisés afin de permettre une jonction automobile entre l'habitation de l'Aurore et la résidence principale de la Tuilière.

Malgré un cahier des charges précis délivré aux pétitionnaires, l'ingénieur Chef de service de la DDAF n'a pu que constater le non respect de celui-ci. Un procès verbal a été dressé au regard de la réglementation de l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope.

L'année 2004 a été consacrée à la recherche d'une conciliation et à sa mise en œuvre. ASTERS a assuré toute la démarche d'accompagnement de la conciliation et s'est efforcé d'apporter les éléments techniques nécessaires à son bon déroulement.

Un accord a été conclu début 2005. Il comprend deux niveaux de conciliation :

- Sur le plan foncier, les propriétaires cèdent leurs parcelles comprises dans l'Arrêté de Biotope du Crêt de Puits (4,15 ha) à la commune de Viry afin d'en garantir la bonne gestion contre la partie de parcelle (4460 m²) nécessaire au passage du chemin en bordure des Teppes de la Repentance.
- Sur le plan réglementaire, au vu de la garantie qu'apportent les échanges de parcelles qui rentrent dans le patrimoine public, l'état engage une procédure de déclassement de la petite partie de l'Arrêté de Biotope nécessaire au passage du chemin.

L'avis favorable de la Commission Départementale des Sites, Perspectives et Paysages du 27 septembre 2005 se traduira début 2006 par la modification des limites de l'Arrêté de Biotope.
Les actes notariés transférant la propriété des parcelles seront parallèlement signés.

La carte n°1 situe géographiquement les limites de l'Arrêté de Biotope ainsi que le secteur qui sera déclassé.

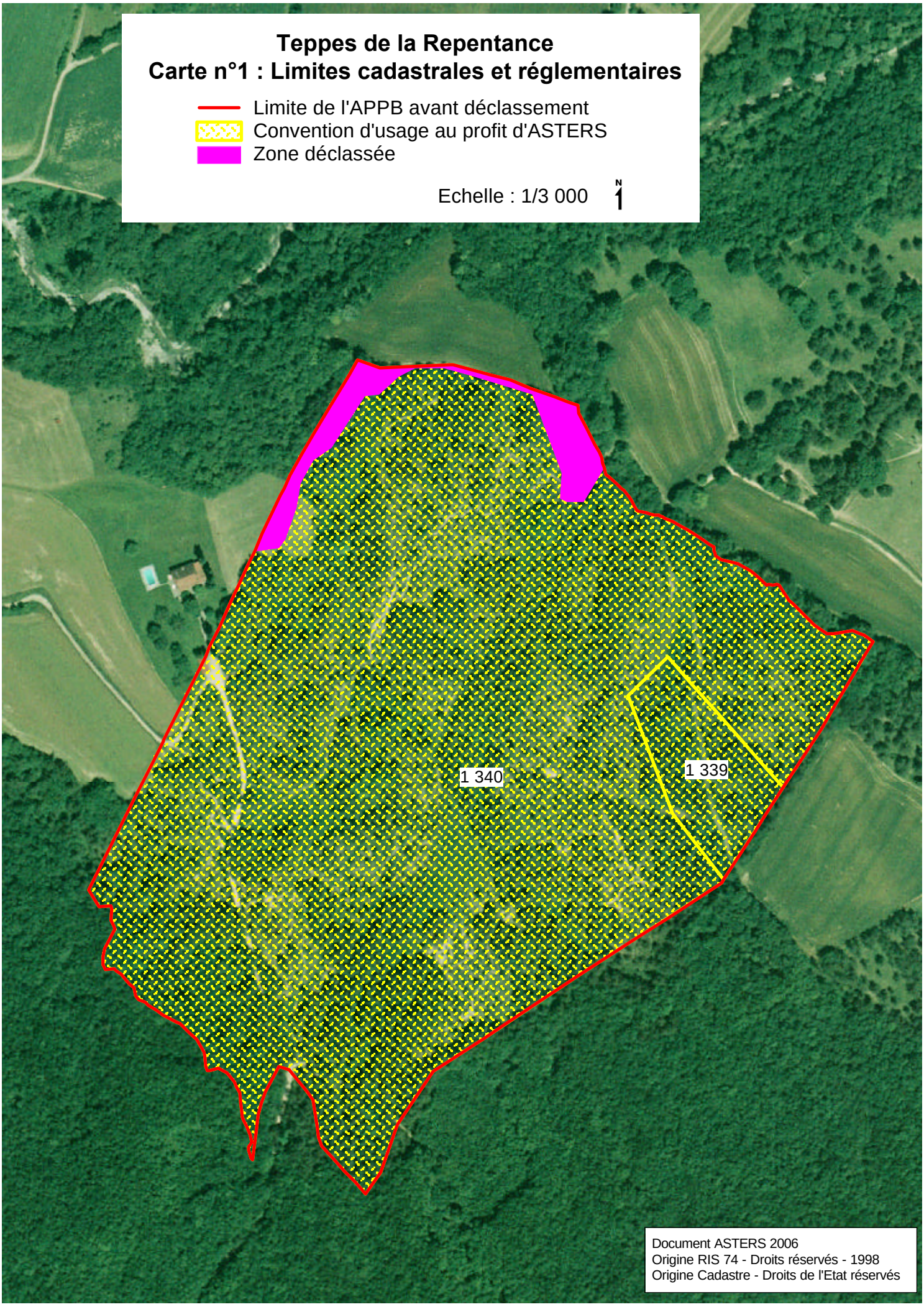
Teppes de la Repentance
Carte n°1 : Limites cadastrales et réglementaires
Limite de l'APPB avant déclassement
Convention d'usage au profit d'ASTERS
Zone déclassée
Echelle : 1/3 000
N
1 340
1 339
Document ASTERS 2006
Origine RIS 74 - Droits réservés - 1998
Origine Cadastre - Droits de l'Etat réservés

EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE GESTION 2000-2005

Rappel des objectifs et opérations

<table>
<tr><th colspan="3">OBJECTIF A LONG TERME</th></tr>
<tr><td colspan="3">Maintenir la mosaï que d'habitats dans son état le plus favorable
en vue de conserver la variété d'espèces que présente le site</td></tr>
<tr><th colspan="3">OBJECTIFS OPERATIONNELS</th></tr>
<tr><td>Assurer le maintien des habitats naturels d'intérêt dans leur extension actuelle</td><td>Favoriser la préservation des espèces végétales et animales</td><td>Organiser la fréquentation pour assurer la conservation des habitats et des espèces</td></tr>
<tr><th colspan="3">OPERATIONS DE GESTION</th></tr>
<tr><td>Connaître, suivre et gérer les habitats, les espèces et les paysages</td><td>Information et communication</td><td>Suivi partenarial et financier</td></tr>
<tr><th colspan="3">OPERATIONS DU PLAN DE TRAVAIL</th></tr>
<tr><td>Gestion des habitats et des habitats d'espèces :
- Agrandissement de la clairière principale
- Elimination des arbustes envahissant la zone humide, maîtrise des marges
- Suppression des arbustes envahissant trois clairières (Sud du site), maîtrise des marges
- Maîtrise des marges des bosquets constitués (ensemble du site) et entretien des lisières
- Réouverture d'une zone enfrichée (Nord du site) et entretien de la zone ainsi ouverte
- Creusement de deux mares à amphibiens</td><td rowspan="3">Coordination et sensibilisation des acteurs et de la population locale

Suivi de la convention d'usage et information du propriétaire</td><td rowspan="3">Recherche de financements, établissement et suivi du budget

Evaluation annuelle du programme de travaux, établissement du programme de l'année suivante

Evaluation quinquennale de la gestion conduite et du plan de travail, établissement d’une nouvelle version du programme pluriannuel d'actions</td></tr>
<tr><td>Suivi des habitats et des espèces :
- Etat initial des zones àgérer prioritairement
- Mise en place de deux placettes de suivi
- Etat initial et suivi de deux placettes : relevés de terrain + saisie informatique</td></tr>
<tr><td>Organisation de la fréquentation :
- Signalisation : remplacement de trois panneaux APPB détériorés
- Création et entretien d'un sentier et de panneaux d'information à destination du public</td></tr>
</table>

Evaluation de la mise en œuvre du plan de travail

Gestion des habitats et des habitats d'espèces

La carte n°2 présente les chantiers de restauration de la végétation réalisés sur la période 2000-2005.
Les travaux de maîtrise des marges des bosquets constitués et de suppression des arbustes envahissants des clairières ont globalement été mis en œuvre. Deux secteurs initialement retenus pour ces interventions ont été remplacés par d'autres pour lesquelles un besoin d'intervention s'est davantage fait sentir.
Deux nouvelles mares ont été creusées début 2003 afin de conforter la présence des 9 espèces d'amphibiens qui utilisent le site pour tout ou partie de leur cycle vital. La mare située sur l'accès Sud a été déplacée afin de la soustraire à des travaux d'amélioration du chemin qui auraient pu la faire disparaître.
Chacune de ces mares abrite plusieurs espèces d'amphibiens. Certaines espèces, comme le sonneur à ventre jaune, affectionnent les milieux pionniers, peu végétalisés.
Trois ans après leur creusement, les mares sont colonisées aux trois-quarts par une végétation d'hydrophytes, essentiellement composée de characées. Une suppression partielle des végétaux immergés a été réalisée fin 2005, par ratissage, pour permettre aux différentes espèces de continuer à trouver des conditions favorables à leur développement.

Suivi des habitats et des espèces

L'analyse des relevés de végétation annuels au sein de la placette de 5 x 5 m placée en 2001 dans la zone humide permet de confirmer le bon état de conservation du molinion, milieu riche et très localisé dans le site. Sa composition est restée constante sur la période 2000-2005.

Le transect mis en place dans un bosquet assez dense, débroussaillé après réalisation de l'état initial, a permis de définir la périodicité de repasse sur ce type de secteur. Il s'avère qu'une coupe des repousses des arbustes, essentiellement des prunelliers, est nécessaire tous les 3 ans.

Les mares creusées début 2003 ont rapidement été colonisées par plusieurs espèces. On observe régulièrement aujourd'hui entre 5 et 10 sonneurs à ventre jaune dans chacune des mares. Les grenouilles rousses les accompagnent souvent. La mare située au Nord héberge tritons alpestres et helvétiques, tandis que celle du Sud est fréquentée par la salamandre tachetée, qui s'y reproduit.

Organisation de la fréquentation

L'objectif initial était d'orienter et d'informer les visiteurs sur un chemin dont le tracé ne pénalise pas les milieux ni les espèces afin que les efforts consentis pour le maintien des habitats et des espèces portent leurs fruits.

Dans le cadre de la mise en place d'un réseau de boucles pédestres transfrontalières, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache a ouvert en 2001 un cheminement (passage de 1,5 m créé et entretenu par simple débroussaillage et bûcheronnage des arbres et arbustes situés sur le tracé) en bordure Nord-Ouest des Teppes de la Repentance. Ce tracé piéton, déterminé en concertation avec ASTERS, avec l'accord de la DDAF et de la commune propriétaire du terrain, a été complété en 2002 par la mise en place de deux panneaux informatifs qui permettent aux usagers de prendre conscience de la fragilité et de la richesse du lieu mais aussi d'expliquer le pourquoi de la gestion mise en œuvre.

L'objectif recherché d'engendrer des comportements respectueux chez les visiteurs a bien fonctionné. La majorité des piétons et VVTistes empruntent le cheminement balisé.

Teppes de la Repentance
Carte n° 2 : Mise en oeuvre du programme de gestion 2000-2005

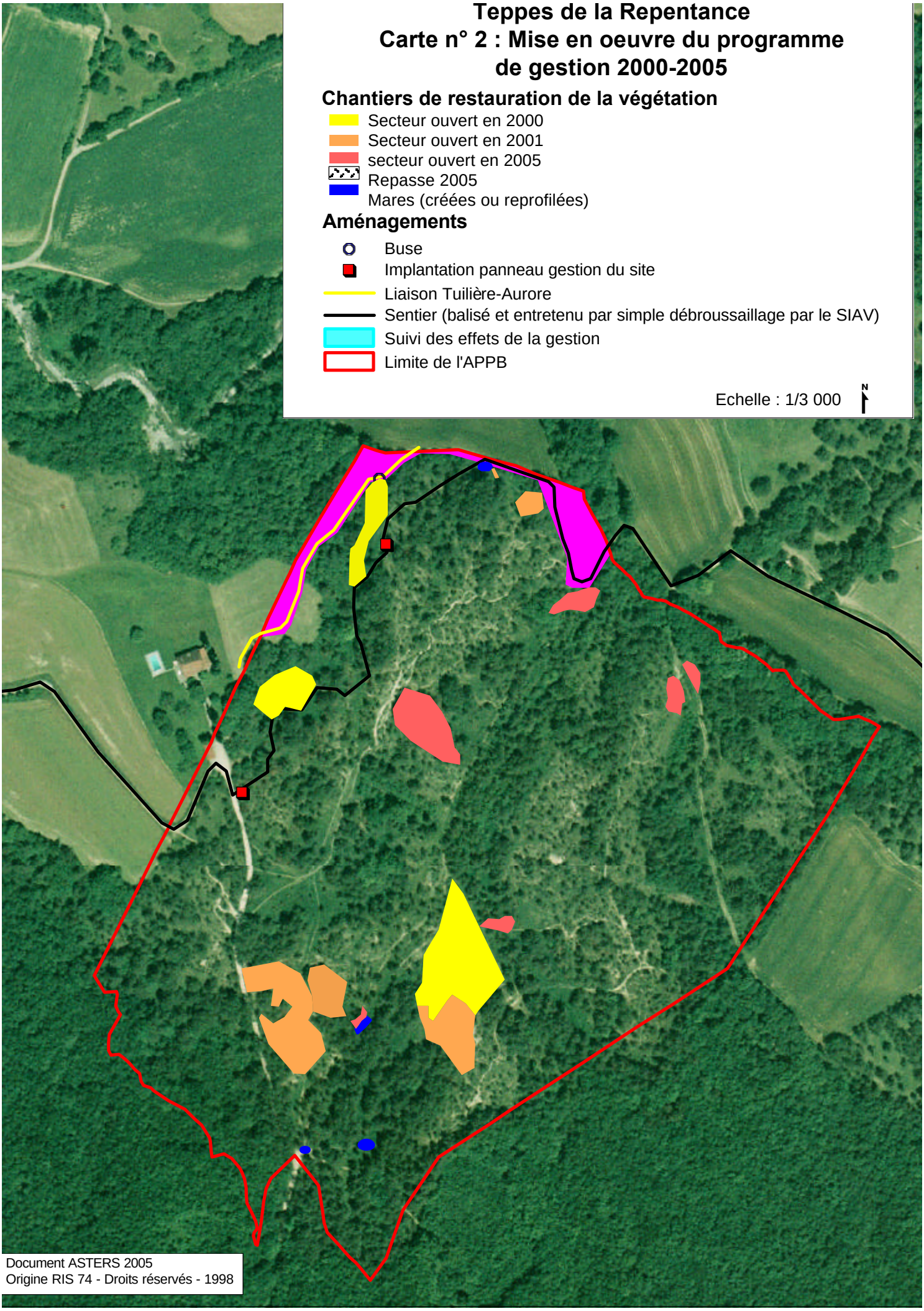

Document ASTERS 2005
Origine RIS 74 - Droits réservés - 1998



Les cavaliers se sont eux aussi recentrés sur ce passage. Ce changement de comportement est bénéfique au site puisqu'il limite le piétinement dans le cœur du site. Il pose toutefois un problème de cohabitation entre usagers puisque la nature argileuse du sol rend le chemin, fréquenté par les chevaux, impraticable à pied lorsqu'il est humide.

Les panneaux de signalisation de l'APPB, fournis par la DDAF, précisant le statut réglementaire et les principales interdictions applicables au site ont été remplacés et détruits à nouveau (la plupart volontairement, un de manière accidentelle suite à une tempête).

Coordination et sensibilisation des acteurs et de la population locale

Une sortie sur les Teppes de la Repentance a réuni le 16 juin 2001 les différents acteurs de la gestion du site. La municipalité de Viry était représentée aux côtés de celle d'Avusy, propriétaire foncier, d'ASTERS et de l'AEDEV pour débattre de la problématique de la conservation du site et notamment de la cohabitation des multiples usagers.



La parution d'une information dans le bulletin municipal et la visite du site organisée par ASTERS le 24 mai 2003 ont été l'occasion d'impliquer avec succès les conseillers municipaux et les habitants dans la connaissance de leur patrimoine communal.

Une formation à destination des élus des communes du Genevois s'est déroulée à Viry le 22 septembre 2004 sur le thème de la gestion de milieux naturels par les collectivités. Cette formation s'est déroulée en deux temps. Tout d'abord la visite du site a permis de présenter les actions de gestion et le sentier réalisé avec le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache. Le retour en salle a été consacré à une intervention de Mr BUET, maire de Viry, puis d'ASTERS.

Des visites du site, à destination de la population locale ou plus largement du département, ont été régulièrement organisées par ASTERS (dans le cadre du programme d'animations de la Fondation Nature et Découvertes) et APOLLON.

Suivi de la convention d'usage et information du propriétaire

La commune d'Avusy, propriétaire des Teppes de la Repentance, a été consultée à chaque décision concernant une réalisation non explicitement prévue par le plan de travail initial (cheminement et panneaux explicatifs, creusement des mares, action foncière/déclassement APPB).

Recherche de financements, établissement et suivi du budget

L'implication grandissante de la municipalité de Viry dans la connaissance et la gestion de son patrimoine naturel s'est traduite par la validation des programmes annuels de gestion du site par le Conseil Municipal et une participation financière à leur mise en œuvre à partir de 2002.
Le Conseil Général soutient financièrement le programme depuis 2003.

Evaluation annuelle du programme de travaux, établissement du programme de l'année suivante

Les rapports d'activités de chaque année écoulée, additionnés de prescriptions et pistes de travail pour l'année suivante, ont été adressés aux partenaires de la gestion du site.

Evaluation quinquennale de la gestion conduite et du plan de travail, établissement d'une nouvelle version du programme pluriannuel d'action

Le présent document réalise une synthèse des actions menées sur la période quinquennale qui s'achève et prévoit les interventions et le rôle de chaque partenaire pour les cinq ans à venir. Il est validé par le Comité de Pilotage de la gestion des espaces naturels de la commune de Viry.

Analyse par opération du plan de travail

Sur la base des rapports d'activités annuels, chaque opération du plan de travail est évaluée selon les critères suivants :

- pertinence : par rapport à l'objectif opérationnel,
- formulation : clarté, précision de la rédaction,
- état d'avancement : niveau de réalisation sur les 5 ans par rapport au programme prévisionnel,
- respect du phasage : opération réalisée à la (aux) période(s) programmée(s),
- résultats obtenus : ++ signifie "conforme aux prévisions", - signifie "objectif non atteint"
- temps réel passé par opération,
- coût réel : difficile à estimer dans la mesure où la majorité des chantiers ont été réalisés par des bénévoles ou par le chantier d'insertion mis à disposition par la commune,
- perspectives : opération à reconduire, modifier ou adapter, abandonner.

Une cotation est attribuée, pour les critères pour lesquels cela est pertinent :
++ : excellent, + : moyen, +/- : mitigé, - : négatif.

Analyse par opération du plan de travail

Opération	Pertinence	Formulation	Etat d'avancement	Respect du phasage	Résultats obtenus	Temps passé	Coût réel	Perspectives
Agrandissement de la clairière principale	++	- (équivoque, non évaluable)	Terminé	++	++	2x ½ (équipe de 5 personnes)	Non estimé	Entretien avec périodicité faible
Elimination des arbustes envahissants la zone humide, maîtrise des marges	++	++	Terminé	++	++	3 x ½ (équipe de 4 personnes)	Non estimé	Suppression des repousses arbustives tous les trois ans
Suppression des arbustes envahissants trois clairières (Sud du site), maîtrise des marges	+	+	Partiel (2 clairières sur 3)	++	++	½ (équipe de 5 personnes)	Non estimé	Intervention sur clairière non travaillée Entretien avec périodicité faible
Maîtrise des marges des bosquets constitués (ensemble du site) et entretien des lisières	+	++	Partiel (2 bosquets non traités, 1 totalement supprimé)	++	++	½ (équipe de 5 personnes)	Non estimé	Entretien avec périodicité faible
Réouverture d'une zone enfrichée (Nord du site) et entretien de la zone ainsi ouverte	++	++	Terminé	-	++	¼j. (équipe de 3 personnes)	Non estimé	Entretien avec périodicité moyenne
Creusement de deux mares à amphibiens	++	++	Terminé	++	++	½ (équipe de 2 personnes)	Location pelle : 406,51 €	Entretien état semi-végétalisé
Déplacement de la mare (entrée Sud)		Non formulé	Terminé	Non prévu	++			
Reprofilage de la mare Nord (site destruction et recreusement par Lundin)		Non formulé	Terminé	Non prévu	?	¼j. (équipe de 2 personnes)	Non estimé	Suivre l'évolution de la fréquentation par les amphibiens
Etat initial des zones à gérer prioritairement	++	++	Terminé	++	++	2 x 1 j.	915 €	Sans objet
Mise en place de deux placettes de suivi	++	++	Terminé	++	++	2x ½	462 €	Sans objet
Etat initial et suivi de deux placettes : relevés de terrain + saisie informatique	+	++	Terminé	++	++ (réponses aux problématiques posées)	5 x 2 x ½	2290 €	Remplacer par un relevé qualitatif global annuel (recherche des espèces d'intérêt, surveillance des espèces invasives)
Signalisation : remplacement de trois panneaux APPB détériorés	-	++	Partiel (non remplacement après destructions)	++	-	¼j.	Non estimé (cumulé avec autre intervention)	Concevoir des panneaux plus acceptables localement
Création et entretien d'un sentier et de panneaux d'informations à destination du public	++	++	Terminé	++	+/-	Panneaux : 3 j. Sentier : 5 x ½	2815 € 597 €	Poursuite de l'entretien léger du sentier par fauche/élagage
Coordination et sensibilisation des acteurs et de la population locale	++	+	Terminé	+/- (réunions du Comité de Pilotage irrégulières)	++ (climat de confiance entre les partenaires)	5 x 2 j.	3810 €	Régulariser la fréquence des réunions du Comité de Pilotage Accentuer les interventions pédagogiques locales
Suivi de la convention d'usage et information du propriétaire	++	++	Forte implication d'ASTERS dans la conciliation liée à la liaison Tuilière-Aurore)	+	++ (climat de confiance)	3+3 j.	2745 €	Cf. Evaluation annuelle
Recherche de financements, établissement et suivi du budget	++	+	Terminé	++	++	5 x ½	1335 €	Réflexion sur le portage du dossier (répartition des maîtrises d'ouvrage et d'œuvre)
Evaluation annuelle du programme de travaux, établissement du programme de l'année suivante	++	++	Terminé	+/- (souvent repoussé en début d'année suivante)	++	4 x ½	1524 €	A poursuivre Réfléchir à une diffusion plus large (communication au propriétaire et au grand public)
Evaluation quinquennale de la gestion conduite et du plan de travail, établissement d'une nouvelle version du programme pluriannuel d'action	++	++	Présent document	+/- (retard)	++	3 j.	1143 €	Prévoir plus de temps pour la réalisation Prévoir document de communication aux propriétaires et au public (à définir)

Evaluation des objectifs opérationnels

Les objectifs opérationnels représentent le cœur de la mise en œuvre quinquennale du plan de gestion, d'où l'importance de leur évaluation.
Chaque objectif sera évalué à la fois sur des aspects qualitatifs et quantitatifs :

- pertinence : utilité par rapport à l'objectif à long terme,
- formulation : clarté, précision,
- cohérence par rapport à la stratégie adoptée,
- efficacité : résultats obtenus,
- efficience : résultats / moyens mis en œuvre,
- effectivité : suffisance des moyens mis en œuvre / résultats attendus,
- niveau global de réalisation,
- perspectives.

Critère d'évaluation	**Objectif opérationnel**		
	Assurer le maintien des habitats naturels d'intérêt dans leur extension actuelle	Favoriser la préservation des espèces végétales et animales	Organiser la fréquentation pour assurer la conservation des habitats et des espèces
Pertinence	++	++	++
Formulation	++	++	++
Cohérence	++	++	+/- (impact de la concentration des cheminements / fermeture des sentes non évalué sur les milieux pionniers)
Efficacité	++	++	+/- (problème de cohabitation entre usagers)
Efficience	++	++	+
Effectivité	++	? (à surveiller pour la zone humide)	-
Niveau global de réalisation	++	++	+
Perspectives	A reconduire	A reconduire	A reconduire en adaptant les opérations du plan de gestion

Evaluation de l'objectif à long terme

On évalue l'objectif à long terme à partir de l'évaluation des objectifs opérationnels. On essaie aussi de définir l'état de conservation à l'échelle du site.

L'unique objectif à long terme pour les Teppes de la Repentance est :
« Maintenir la mosaïque d'habitats dans son état le plus favorable en vue de conserver la variété d'espèces que présente le site. »

- Pertinence : la richesse du site est basée sur la grande diversité des conditions écologiques rencontrées par les espèces. La conservation de cette richesse exceptionnelle passe donc par la préservation de cette diversité au travers du maintien de toute la succession d'unités végétales de la plus ouverte (prairie) à la plus fermée (boisement stable).

- Formulation : explicite et complète.

- Efficacité : très bonne.

- Niveau global de réalisation : très bon à l'échéance fin 2005. Conséqu ences des travaux de réalisation du chemin Lundin àévaluer sur la zone humide sur les 5 prochaines années. Cohabitation des différents usagers à améliorer pour continuer à bénéficier de la canalisation des flux de visiteurs (piétons et chevaux) sur le sentier SIAV et grâce aux panneaux d'information.

- Perspectives : cet objectif àlong terme reste valable et sera reconduit.

MISE A JOUR DE L'EVALUATION PATRIMONIALE

Unités écologiques

Répartition des formations végétales

Les interventions sur la végétation ont stabilisé la diversité de la structure en mosaï que de cette pinède àmolinie sur argile (voir carte n°3).

Habitats d'intérêt communautaire

Les relevés annuels de végétation ont confirmé le maintien des habitats d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation :

- prairies à molinie et communautés associées sur calcaire et argile (*Molinion caeruleae* / 37.31) (H 6410),
- pelouses temporairement humides à molinie et à brome (Tetragonolobo -mesobromenion / 34.3242) avec présence d'un cortège d'orchidées remarquable (HP 6210).

Espèces faune-flore et évaluation

Les listes complètes sont présentés en annexe (voir annexes n° 2 et 3).

Les inventaires complémentaires réalisés ces cinq dernières années ont permis d'augmenter la connaissance des espèces présentes sur le site.

12 espèces nouvellement recensées sont venues s'ajouter à l'exceptionnelle richesse des milieux qui totalise aujourd'hui 258 végétaux. Parmi ce total, on trouve 8 espèces rares et sensibles :

		Statut								
Nom commun	**Nom scientifique**	**DH2**	**PN**	**PN2**	**PR**	**PD**	**LRN**	**LN2**	**LRR**	**LRD**
langue-de-serpent	*Ophioglossum vulgatum*				1					
œillet superbe	*Dianthus superbus*			1				1		
rosier àstyles soudés	*Rosa stylosa*									R
laser de Prusse	*Laserpitium prutenicum*				1					
valerianelle sillonnée	*Valerianella rimosa*								1	R
aster amelle	*Aster amellus*		1					1		
fétuque àfeuilles d'épaisseur inégale	*Festuca heteropachys*									I
orchis de Traunsteiner	*Dactylorhiza traunsteineri*				1					

Nombre d'espèces	DH2	PN	PN2	PR	PD	LRN	LN2	LRR	LRD
8		1	1	3			2	1	3

Légende des listes d'évaluation :
DH2 : annexe 2 de la Directive Habitats, espèce d'intérêt communautaire
PN : protection nationale
PN2 : annexe 2 de la liste de protection nationale, espèces protégées mais commercialisables
PR : protection régionale
PD : protection départementale
LRN : liste rouge nationale
LN2 : espèces àsurveiller
LRR : liste rouge régionale
LRD : liste rouge départementale (R = rare, I = incertain)

134 espèces animales sont comptabilisées dont 41 nouvellement inventoriées.
Un inventaire des orthoptères (criquets et sauterelles) a notamment permis d'ajouter 20 espèces àla liste.

Teppes de la Repentance
Carte n°3 : Unités de végétation

- Chênaie-charmaie (41.2) àfrênes
- Chênaie-charmaie (41.2) àpins sylvestres
- Limite APPB après déclassement
- Mare àamphibiens
- Molinion (37.31 / H 6410)
- Molinion (37.31 / H 6410) envahie par le pin sylvestre (densité faible)
- Pelouse temporairement humide àmolinie et àbrome (34.3242 /H6210)
- Pinède (42.5) avec éléments de la chênaie-charmaie
- Pinède (42.5) moussue àgoodyère rempante - bosquets de feuillus
- Pinède àmolinie sur argile (37.31x42.5) avec densité faible de pins
- Pinède àmolinie sur argile (37.31x42.5) avec densité moyenne de pins
- Prairie de fauche mésophile (38.2 / H 6510)
- Zone déclassée début 2006

Echelle : 1/3 000

N

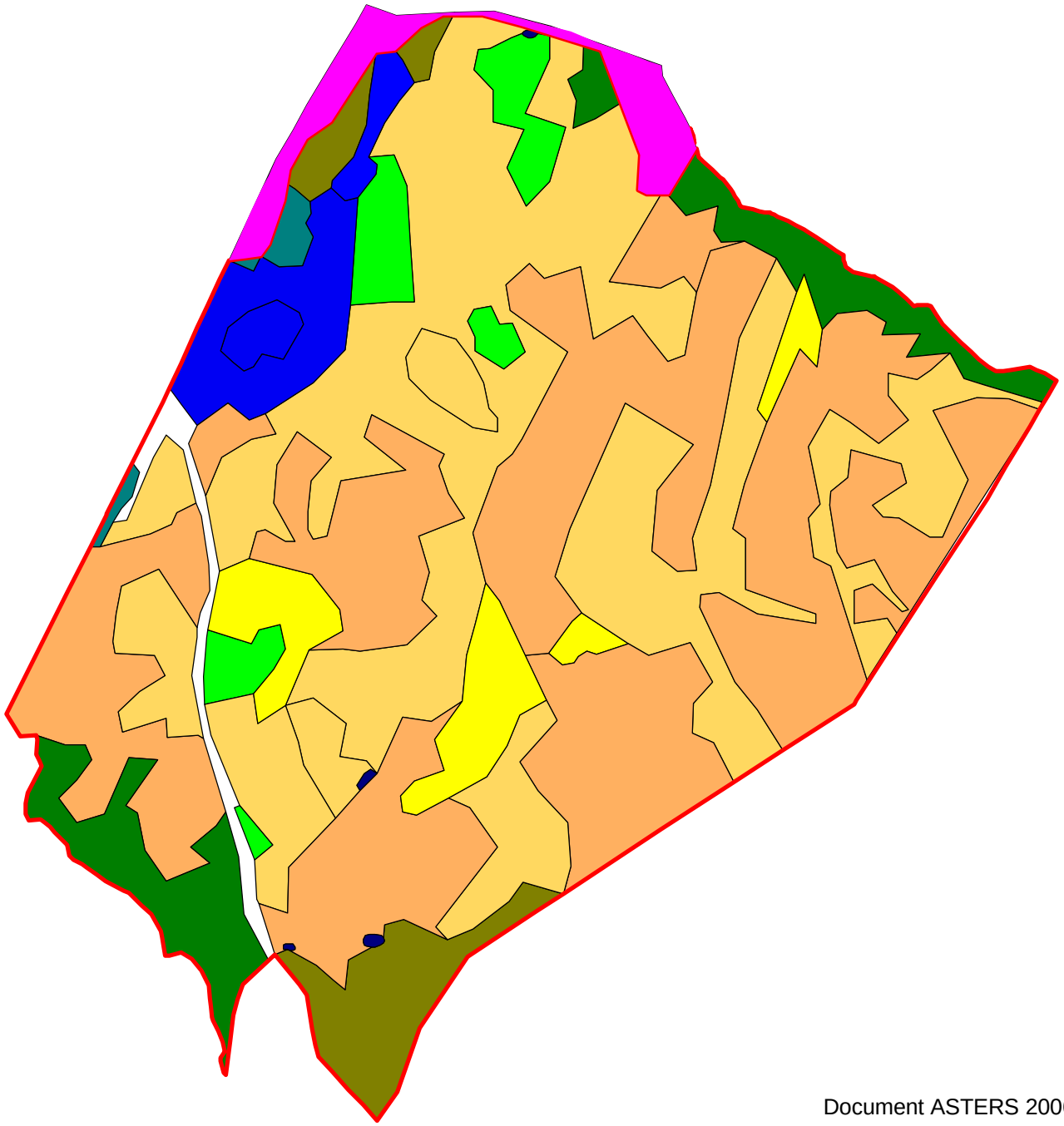

Document ASTERS 2006

Les relevés ont confirmé la présence :

- du damier de la succise (*Eurodryas aurinia*), dont plus de 100 individus ont été recensé,



- de la bacchante (*Lopinga achine*), papillon inféodé aux secteurs en cours d'embroussaillement,
- du sonneur àventre jaune (*Bombina variegata*), présent dans toutes les mares du site.

Paysage, place du site dans un ensemble de milieux naturels

Les Teppes de la Repentance ne formaient autrefois qu'un seul et même site continu avec le Crêt de Puits. L'acquisition du Crêt de Puits par la commune de Viry permet aujourd'hui de pérenniser la gestion et le fonctionnement complémentaire de ces deux sites.

La richesse exceptionnelle du site, connue depuis plus de vingt ans, a été encore davantage mise en avant à l'occasion de l'inventaire départemental des pinèdes à molinie sur argile réalisé en 2002 et de l'inventaire des papillons protégés des zones humides de 2002-2003. Les Teppes de la Repentance en constitue l'un des éléments les plus vastes et les plus riches.



PROGRAMME DE GESTION 2006-2010

Objectif à long terme

L'unique objectif à long terme pour les Teppes de la Repentance est toujours :

Maintenir la mosaïque d'habitats dans son état le plus favorable en vue de conserver la variété d'espèces que présente le site.

Objectifs opérationnels

Les objectifs opérationnels du programme de gestion 2000-2005 sont reconduits pour la période 2006-2010 :

1 - Assurer le maintien des habitats naturels d'intérêt dans leur extension actuelle

Outre la présence d'habitats originaux par le secteur (paysage méridional), l'intérêt de la zone réside dans leur imbrication et la diversité qu'elle procure. On s'attachera donc à préserver à la fois la pinède, élément structurant du paysage, les clairières supportant des faciès secs et la dépression humide. A ces éléments ouverts, viendront s'ajouter tous les stades intermédiaires de la colonisation par les arbustes jusqu'au bois qui constitue le massif entourant le site.

2 - Favoriser la préservation des espèces végétales et animales

La diversité des milieux et des micro conditions de sol, topographie et humidité engendre une diversité toute aussi grande d'espèces végétales et animales sur un espace relativement restreint. On s'attachera à faire perdurer des conditions favorables au plus grand nombre d'espèces, et en tout cas favorables à la pérennité des populations d'espèces rares ou protégées.

3 - Organiser la fréquentation pour assurer la conservation des habitats et des espèces

Afin de garantir l'efficacité des actions entreprises, il convient d'orienter les flux de fréquentation, de manière à respecter les habitats et les espèces sensibles au piétinement ou à la cueillette.

Opérations de gestion

Aspects fonciers

La procédure de déclassement du secteur au Nord-Ouest exclu par le chemin Lundin devrait s'achever début 2006. Elle sera suivie de la signature des actes notariés transférant la propriété de cette partie à la famille Lundin en échange de la totalité du site du Crêt de Puits à la commune de Viry.

Le tracé précis des nouvelles limites de l'APPB sera intégré aux éléments cartographiques concernant le site.

En fin de période quinquennale de mise en œuvre du présent programme de gestion, il conviendra de mener une réflexion sur les suites à donner à la convention d'usage entre Asters et la commune d'Avusy (échéance : fin 2011).

Gestion des habitats et des habitats d'espèces

Restauration et entretien des habitats et des habitats d'espèces

Les interventions seront réalisées manuellement (à l'aide de débroussailleuses et de tronçonneuses si besoin). Compte tenu de la richesse, de la diversité et de la sensibilité de ces milieux, le pâturage, trop difficile àcontrôler finement, n'est pa s retenu comme moyen de gestion.

On procédera à:

- l'élimination des arbustes au sein des clairières précédemment ouvertes (fréquence faible : 5 ans), des bosquets supprimés (prunelliers essentiellement) et de la zone humide (fréquence : 3 ans),

- la maîtrise des marges de bosquets constitués (fréquence : 3 ans),

- au maintien des mares dans un état semi-végétalisé par ratissage des characées avec évacuation en bordure immédiate de la mare afin que les animaux éventuellement sortis avec la végétation puissent retourner à l'eau. La surveillance annuelle de la végétalisation des mares permettra de décider s'il faut intervenir ou non.

Suivi des effets de la restauration et de l'entretien des habitats et des habitats d'espèces

Les relevés réalisés de 2001 à2 003 au niveau du transect et du quadrat ont permis de répondre aux questions posées (fréquence de repasse sur les secteurs débroussaillés, évolution de la composition du molinion). Ils ne seront donc pas reconduits en l'état, mais remplacés par un relevé qualitatif global annuel (recherche des espèces d'intérêt, surveillance des espèces invasives àl'échelle du site).

Les travaux, et notamment la buse placée en aval de la zone humide, sont susceptibles d'avoir modifié la circulation de l'eau au sein de ce milieu riche et fragile.
Un relevé après cinq saisons de végétation (soit en 2007) sera effectué au sein du quadrat, dont les bornes seront laissées en place. Il sera comparé avec le relevé de 2003 afin d'évaluer l'évolution de la composition du milieu et de prendre des mesures visant à remonter le niveau d'eau si nécessaire.

Fréquentation, accueil et pédagogie, réglementation

La portion du sentier transfrontalier sera entretenue selon les besoins par fauche et élagage manuels par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache.

Un groupe de travail sera constitué pour réfléchir àsolutionner les problèmes de cohabitation entre les différents usagers (piétons, cavaliers, VVTistes) de ce sentier.

Une réflexion sur la circulation, interdite par l'APPB, d'engins motorisés (chasseurs, véhicules agricoles Lundin sur passage nord-est, quads, motos) sera également menée.

L'ensemble de ces propositions constituera le plan de circulation du site.

L'APPB prévoit la signalisation des limites de la zone protégée par des panneaux rappelant la réglementation. Les panneaux hexagonaux bleus fournis par la DDAF ont jusqu'alors fait l'objet de casse systématique. Des panneaux plus acceptables localement seront conçus (à l'instar de ceux mis en place sur l'APPB du marais de Giez, Doussard et Faverges – voir maquette en annexe).

Les Teppes de la Repentance sont un site d'exception, tant en terme de richesses naturelles que de volontés locales pour leur préservation. Elles constituent, àce titre, un lieu privilégié pour la découverte des enjeux naturalistes par divers publics. Des animations àdestination du public local, mais aussi des élus du territoire, de l'équipe d'insertion de Viry/Valleiry et des élèves en formation « environnement » continueront d'être organisées en complémentarité par ASTERS et APOLLON. Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache intégrera le site et ses spécificités dans ses actions de communication.

La carte n°4 précise la répartition spatiale des interventions du plan de travail.

Teppes de la Repentance
Carte n°4 : Mesures de gestion 2006-2010

- Limite de l'APPB après déclassement
- Zone déclassée (àaffiner)
- Elimination des arbustes envahissants
- Maintien d'un état semi-végétalisé
- Maîtrise des marges

- Buse
- Implantation panneau gestion du site
- Liaison Tuilière-Aurore
- Panneau réglementation (emplacement àprésicer)
- Passage tracteur + 4x4
- Sentier balisé et entretenu par débroussaillage par le SIAV
- Suivi des effets de la gestion (quadrat molinion)

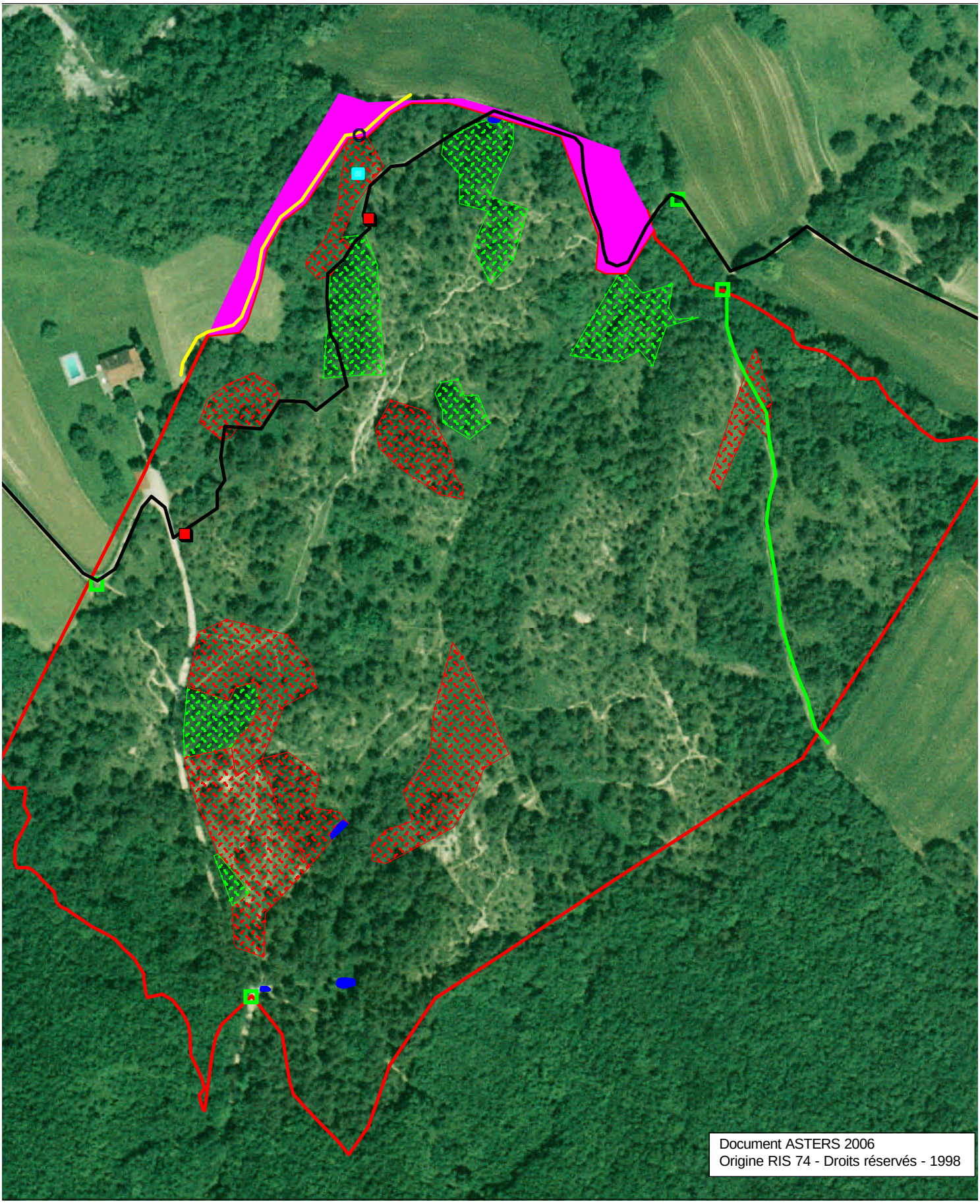

Document ASTERS 2006
Origine RIS 74 - Droits réservés - 1998

LES TEPPES DE LA REPENTANCE

PLAN DE TRAVAIL PREVISIONNEL 2006-2010

	Opération du plan de travail	Période de réalisation (mois)	Intervenant	Durée de l'opération	2006	2007	2008	2009	2010	Coût externe total (€)
Aspects fonciers	Suivi des procédures de déclassement de l'APPB et de transfert de propriété	permanent	ASTERS (CM)	1 j.						534 €
	Suivi de la convention d'usage – Réflexion sur son renouvellement	permanent	ASTERS (CM)	1 j.						534 €
Gestion des habitats, des espèces et des paysages	Elimination des arbustes au sein des clairières précédemment ouvertes et des bosquets supprimés	IX-III	Encadrement : SIAV Chantier : équipe d'insertion, chantier de bénévoles, élèves en formation	Encadrement : 1 j./an Chantier d'insertion : 3 j./an						Encadrement : Interne SIAV Chantier d'insertion : Interne commune de Viry
	Elimination des arbustes envahissant la zone humide, maîtrise des marges									
	Maîtrise des marges de bosquets constitués (entretien des lisières)									
	Maintien des mares dans un état semi-végétalisé									
	Relevé faune-flore qualitatif global + saisie	V	ASTERS (CE)	1 j./an						5 x 381 € = 1905 €
	Relevé phytosociologique au sein du quadrat dans la zone humide + saisie	V	ASTERS (CE)	½.						190 €
Fréquentation Réglementation	Entretien sentier	VI	SIAV	2 x ½./an						Interne SIAV
	Groupe de travail plan de circulation	permanent	ASTERS (CE) SIAV	2 x 1 j.						381 €
	Panneaux réglementation	III-IIV	ASTERS (CE)	½.						Conception : 190 € Edition : 800 € (8 panneaux)
	Animations grand public, scolaires	permanent	ASTERS APOLLON	A définir						A définir
				TOTAL	**2286 €**	**571 €**	**381 €**	**381 €**	**915 €**	**4534 €**

Intervenants : Personnel ASTERS : CM = Chargé de Mission (534 €/j.), CE = Chargé d'Etudes (381 €/j.)

ANNEXES

Annexe n°1 - Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope n°73 du 19.07.90.

Annexe n°2 - Inventaire des bryophytes, fougères, plantes àfleurs (mise àjour 2005)

Annexe n°3 - Inventaire des animaux (mise àjour 2005)

Annexe n°4 - Maquette des panneaux rappelant la réglementation réalisés pour le marais de Giez, Doussard et Faverges

Annexe n°2 : Inventaire des bryophytes, fougères, plantes à fleurs (mise à jour 2005)

Commune : Viry

Lieu-dit : Teppes de la Repentance

Nom scientifique	DH2	PN	PN2	PR	PD	LRN	LN2	LRR	LRD
Equisetum arvense L.									
Equisetum palustre L.									
Equisetum telmateia Ehrh.									
Ophioglossum vulgatum L.				1					
Polypodium vulgare L.									
Pinus sylvestris L.									
Juniperus communis L.									
Anemone nemorosa L.									
Anemone ranunculoides L.									
Aquilegia vulgaris L.									
Ranunculus acris L.									
Ranunculus auricomus L.									
Ranunculus ficaria L.									
Ranunculus repens L.									
Ranunculus tuberosus Lapeyr.									
Corydalis cava (L.) Schweigg. & Koerte									
Ulmus minor Miller									
Juglans regia L.									
Quercus humilis Miller									
Quercus robur L.									
Alnus glutinosa (L.) Gaertn.									
Alnus incana (L.) Moench									
Betula alba L.									
Corylus avellana L.									
Dianthus superbus L.			1				1		
Hypericum hirsutum L.									
Hypericum perforatum L.									
Hypericum tetrapterum Fries									
Viola hirta L.									
Viola odorata L.									
Populus tremula L.									
Salix alba L.									
Salix aurita L.									
Salix caprea L.									
Salix cinerea L.									
Salix purpurea L.									
Alliaria petiolata (M. Bieb.) Cavara & Grande									
Calluna vulgaris (L.) Hull									
Monotropa hypopitys L.									
Orthilia secunda (L.) House									
Primula vulgaris Hudson									
Agrimonia eupatoria L.									
Cotoneaster nebrodensis (Guss.) C. Koch									
Geum urbanum L.									
Malus domestica Borckh.									
Malus sylvestris Miller									
Potentilla erecta (L.) Räuschel									
Potentilla neumanniana Reichenb.									
Potentilla reptans L.									
Prunus domestica L. subsp. insititia-x-spinosa									
Prunus spinosa L.									
Pyracantha coccinea M.J. Roemer									
Pyrus communis L.									
Pyrus pyraster (L.) Burgsd.									
Rosa agrestis Savi									
Rosa arvensis Hudson									
Rosa canina L.									
Rosa micrantha Sm.									
Rosa sherardii Davies									
Rosa stylosa Desv.									R
Rosa subcollina (Christ) Dalla Torre & Sarnth.									
Rosa tomentosa Sm.									
Sanguisorba minor Scop.									
Sorbus aria (L.) Crantz									
Sorbus domestica L.									
Sorbus mougeotii Soyer-Willemet & Godron									
Sorbus torminalis (L.) Crantz									
Genista germanica L.									
Genista sagittalis L.									

Nom scientifique	DH2	PN	PN2	PR	PD	LRN	LN2	LRR	LRD
Genista tinctoria L.									
Hippocrepis comosa L.									
Lathyrus pratensis L.									
Lathyrus sylvestris L.									
Lotus corniculatus L.									
Lotus glaber Miller									
Lotus maritimus L. var. maritimus									
Onobrychis viciifolia Scop.									
Ononis spinosa L.									
Trifolium fragiferum L.									
Trifolium medium L.									
Trifolium montanum L.									
Trifolium ochroleucon Hudson									
Trifolium pratense L.									
Vicia cracca L. subsp. cracca									
Vicia sepium L.									
Vicia tetrasperma (L.) Schreber									
Lythrum salicaria L.									
Daphne mezereum L.									
Circaea lutetiana L.									
Epilobium hirsutum L.									
Epilobium montanum L.									
Cornus sanguinea L.									
Viscum album L.									
Evonymus europaeus L.									
Euphorbia amygdaloides L.									
Euphorbia cyparissias L.									
Euphorbia dulcis L. sensu auct. Fl. Fr.									
Euphorbia exigua L.									
Euphorbia platyphyllos L.									
Rhamnus cathartica L.									
Linum catharticum L.									
Linum tenuifolium L.									
Polygala comosa Schkuhr									
Polygala vulgaris L.									
Acer campestre L.									
Acer opalus Miller									
Oxalis acetosella L.									
Hedera helix L.									
Aegopodium podagraria L.									
Angelica sylvestris L.									
Laserpitium prutenicum L.				1					
Peucedanum cervaria (L.) Lapeyr.									
Pimpinella saxifraga L.									
Silaum silaus (L.) Schinz & Thell.									
Blackstonia perfoliata (L.) Hudson									
Centaurium pulchellum (Swartz) Druce									
Gentianella ciliata (L.) Borckh.									
Gentianella germanica (Willd.) Börner									
Vinca minor L.									
Pulmonaria obscura Dumort.									
Melittis melissophyllum L.									
Origanum vulgare L.									
Prunella grandiflora (L.) Scholler									
Prunella vulgaris L.									
Scutellaria galericulata L.									
Stachys annua (L.) L.									
Stachys officinalis (L.) Trévisan									
Teucrium chamaedrys L.									
Teucrium montanum L.									
Thymus pulegioides L.									
Plantago maritimus									
Plantago media L.									
Fraxinus excelsior L.									
Ligustrum vulgare L.									
Chaenorrhinum minus (L.) Lange									
Euphrasia officinalis L.									
Euphrasia stricta D. Wolff ex J.F. Lehm.									
Kickxia spuria (L.) Dumort.									
Orobanche gracilis Sm.									
Veronica officinalis L.									
Globularia bisnagarica L.									
Campanula glomerata L.									
Campanula rotundifolia L.									
Phyteuma spicatum L.									
Asperula cynanchica L.									
Galium aparine L.									
Galium boreale L.									
Galium mollugo L. subsp. erectum Syme									
Galium palustre L.									
Galium pumilum Murray									
Galium verum L.									

Nom scientifique	DH2	PN	PN2	PR	PD	LRN	LN2	LRR	LRD
Lonicera periclymenum L.									
Lonicera xylosteum L.									
Viburnum lantana L.									
Adoxa moschatellina L.									
Valerianella rimosa Bast.								1	R
Scabiosa columbaria L.									
Succisa pratensis Moench									
Aster amellus L.		1					1		
Bidens tripartita L.									
Carlina vulgaris L.									
Centaurea jacea subsp. angustifolia									
Cirsium acaule Scop.									
Cirsium palustre (L.) Scop.									
Cirsium vulgare (Savi) Ten.									
Eupatorium cannabinum L.									
Hieracium lachenalii C.C. Gmelin, sensu 3, 5, 6 gr									
Hieracium laevigatum Willd. gr. gothicum									
Hieracium murorum L.									
Hieracium pilosella L.									
Hieracium praecox Schultz Bip.									
Hieracium tardans Peter gr. pilosella									
Hieracium umbellatum L. gr.									
Hypochaeris maculata L.									
Inula salicina L.									
Leontodon autumnalis L.									
Leontodon hispidus L.									
Leontodon hyoseroides Welw. ex Reichenb.									
Leucanthemum vulgare Lam. subsp. vulgare									
Picris echioides L.									
Picris hieracioides L.									
Scorzonera humilis L.									
Senecio erucifolius L.									
Serratula tinctoria L. subsp. tinctoria									
Solidago gigantea Aiton									
Solidago virgaurea L.									
Taraxacum officinale Weber									
Taraxacum palustre (Lyons) Symons gr.									
Tragopogon pratensis L. subsp. orientalis (L.) Celak.									
Tussilago farfara L.									
Arum maculatum L.									
Juncus articulatus L.									
Juncus bufonius L.									
Juncus conglomeratus L.									
Juncus effusus L.									
Juncus inflexus L.									
Carex caryophyllea Latourr.									
Carex digitata L.									
Carex flacca Schreber									
Carex flava L. s.str.									
Carex hostiana DC.									
Carex montana L.									
Carex panicea L.									
Carex pilosa Scop.									
Carex sylvatica Hudson									
Carex tomentosa L.									
Carex viridula Michaux var. elatior (Schlecht.) Crins									
Agrostis capillaris L.									
Agrostis stolonifera L.									
Brachypodium pinnatum (L.) P. Beauv.									
Brachypodium sylvaticum (Hudson) P. Beauv.									
Briza media L.									
Bromus erectus Hudson									
Calamagrostis epigejos (L.) Roth									
Festuca arundinacea Schreber									
Festuca filiformis Pourret									
Festuca heteropachys (St.-Yves) Patzke ex Auquier									I
Koeleria pyramidata (Lam.) P. Beauv.									
Milium effusum L.									
Molinia caerulea (L.) Moench subsp. arundinacea (Schrank) K. Richter									
Poa compressa L.									
Poa pratensis L.									
Typha latifolia L.									
Anthericum ramosum L.									
Colchicum autumnale L.									
Ornithogalum pyrenaicum L.									
Scilla bifolia L.									
Allium ursinum L.									
Convallaria majalis L.									
Paris quadrifolia L.									

Nom scientifique	DH2	PN	PN2	PR	PD	LRN	LN2	LRR	LRD
Anacamptis pyramidalis (L.) L.C.M. Richard									
Cephalanthera damasonium (Miller) Druce									
Cephalanthera longifolia (L.) Fritsch									
Cephalanthera rubra (L.) L.C.M. Richard									
Dactylorhiza fuchsii (Druce) Soó									
Dactylorhiza maculata (L.) Soó subsp. maculata									
Dactylorhiza traunsteineri (Sauter) Soó				1					
Epipactis atrorubens (Hoffm.) Besser									
Epipactis muelleri Godfery									
Epipactis palustris (L.) Crantz									
Goodyera repens (L.) R. Br.									
Gymnadenia conopsea (L.) R. Br. in Aiton fil.									
Listera ovata (L.) R. Br.									
Neottia nidus-avis (L.) L.C.M. Richard									
Ophrys apifera Hudson									
Ophrys apifera Hudson subsp. apifera									
Ophrys apifera Hudson subsp. botteronii (Chodat) Naegeli									
Ophrys fuciflora (F.W. Schmidt) Moench subsp. fuciflora									
Ophrys insectifera L.									
Ophrys sphegodes Miller									
Ophrys sphegodes Miller subsp. araneola (Reichenb.) Laínz									
Ophrys sphegodes Miller subsp. sphegodes									
Orchis mascula (L.) L.									
Orchis militaris L.									
Orchis purpurea Hudson									
Orchis ustulata L.									
Platanthera bifolia (L.) L.C.M. Richard									
Platanthera chlorantha (Custer) Reichenb.									
Nombre d'espèces	DH2	PN	PN2	PR	PD	LRN	LN2	LRR	LRD
258		**1**	**1**	**3**		**0**	**2**	**1**	**3**

Annexe n°3 : Inventaire des animaux (mise à jour 2005)

Commune : Viry

Lieu-dit : Teppes de la Repentance

Nom scientifique	DH2	PN	LRE	LRN	LRR	LR74	LRCH
Mollusques terrestres	**3 espèce(s)**						
Arion rufus							
Helicella itala							4
Cepaea hortensis							
Odonates	**7 espèce(s)**						
Calopteryx splendens splendens							
Calopteryx virgo ssp.							1
Chalcolestes viridis							
Aeshna sp.							
Libellula (Platetrum) depressa							
Orthetrum cancellatum							
Sympetrum striolatum							
Orthoptères	**21 espèce(s)**						
Phaneroptera falcata							2
Leptophyes punctatissima							3
Conocephalus (Xiphidion) fuscus					3		3
Ruspolia nitidula nitidula					3	3	3
Metrioptera (Bicolorana) bicolor						3	
Pholidoptera griseoaptera							
Gryllus campestris							3
Nemobius sylvestris							
Pteronemobius heydenii					3		3
Tetrix sp.							
Tetrix (Tetratetrix) tenuicornis							
Calliptamus italicus							3
Mecostethus alliaceus							3
Chrysochraon (Chrysochraon) dispar dispar							2
Chrysochraon (Euthystira) brachyptera							
Omocestus (Omocestus) rufipes							
Stenobothrus (Stenobothrus) lineatus							
Gomphocerippus rufus							
Chorthippus (Chorthippus) parallelus							
Chorthippus (Glyptobothrus) biguttulus							
Mantis religiosa							3
Homoptères	**2 espèce(s)**						
Centrotus cornutus							
Cicadetta montana							
Neuroptères	**2 espèce(s)**						
Libelloides coccajus							2
Libelloides sp.							3

Nom scientifique	DH2	PN	LRE	LRN	LRR	LR74	LRCH
Rhopalocères	**39 espèce(s)**						
Carterocephalus palaemon					L		
Ochlodes venatus							
Erynnis tages							
Pyrgus malvae					L		
Iphiclides podalirius							2
Leptidea sinapis							
Leptidea sp.							
Colias crocea							
Colias hyale/alfacariensis							
Gonepteryx rhamni							
Aporia crataegi							
Pieris brassicae							
Pieris (Artogeia) rapae							
Pieris (Artogeia) napi							
Limenitis camilla							
Nymphalis polychloros					L		
Inachis io							
Polygonia c-album							
Argynnis paphia							
Fabriciana adippe							
Issoria lathonia							
Mellicta athalia							
Euphydryas aurinia	1	1	CV		L		2
Melanargia galathea							
Minois dryas				V			2
Erebia aethiops			L				
Maniola jurtina							
Aphantopus hyperantus							
Pyronia tithonus							2
Coenonympha pamphilus							
Coenonympha arcania							4b
Pararge aegeria							
Lopinga achine		1	V	E			2
Hamearis lucina			L				
Callophrys rubi							
Glaucopsyche alexis					L		2
Lysandra coridon							
Lysandra bellargus							
Polyommatus icarus							
Hétérocères	**3 espèce(s)**						
Pseudopanthera macularia							
Zygaena transalpina transalpina							
Euthrix potatoria							
Hyménoptères	**1 espèce(s)**						
Vespa crabro							
Coléoptères	**1 espèce(s)**						
Melolontha melolontha							

Nom scientifique	DH2	PN	LRE	LRN	LRR	LR74	LRCH
Amphibiens	**9 espèce(s)**						
Salamandra salamandra		1					3
Triturus alpestris		1		V			3
Triturus helveticus		1					3
Bombina variegata	1	1		V			3
Alytes obstetricans		1		?			2
Bufo bufo		1					3
Rana temporaria		1					
Rana "brune"		1					
Rana "verte"		1					
Reptiles	**3 espèce(s)**						
Lacerta viridis		1					3
Podarcis muralis		1					
Anguis fragilis		1					
Oiseaux	**35 espèce(s)**						
Accipiter nisus		1					
Buteo buteo		1					
Phasianus colchicus							
Columba palumbus		4					
Streptopelia turtur							
Cuculus canorus		1					
Asio otus		1					
Dendrocopos major		1					
Anthus trivialis		1					
Troglodytes troglodytes		1					
Prunella modularis		1					
Erithacus rubecula		1					
Phoenicurus phoenicurus		1					
Turdus merula							
Turdus philomelos							
Turdus viscivorus							
Sylvia borin		1					
Sylvia atricapilla		1					
Phylloscopus sibilatrix		1					
Phylloscopus collybita		1					
Phylloscopus trochilus		1					
Regulus ignicapillus		1					
Aegithalos caudatus		1					
Parus palustris		1					
Parus cristatus		1					
Parus ater		1					
Parus caeruleus		1					
Parus major		1					
Oriolus oriolus		1					
Garrulus glandarius		4					
Fringilla coelebs		1					
Fringilla montifringilla		1					
Serinus serinus		1					
Pyrrhula pyrrhula		1					
Emberiza citrinella		1					

Nom scientifique	DH2	PN	LRE	LRN	LRR	LR74	LRCH
Mammifères	**8 espèce(s)**						
Vulpes vulpes		4					
Meles meles							
Martes martes		4					
Martes foina		4					
Lepus capensis				?			3
Sus scrofa		4					
Cervus elaphus							
Capreolus capreolus							

Synthèse de l'inventaire

	Nombre de taxons	DH2	PN	LRE	LRN	LRR	LR74	LRCH
Mollusques terrestres	**3**							**1**
Odonates	**7**							**1**
Dictyoptères	**1**							**1**
Orthoptères	**20**					**3**	**2**	**9**
Homoptères	**2**							
Neuroptères	**2**							**2**
Rhopalocères	**39**	**1**	**2**	**4**	**2**	**5**		**7**
Hétérocères	**3**							
Hyménoptères	**1**							
Coléoptères	**1**							
Amphibiens	**9**	**1**	**9**		**3**			**6**
Reptiles	**3**		**3**					**1**
Oiseaux	**35**		**30**					
Mammifères	**8**		**4**		**1**			**1**

Annexe n°4


MARAIS DE GIEZ, DOUSSARD ET FAVERGES
SITE NATUREL PROTEGE
MERCI DE LE RESPECTER
Faune et flore protégées
CONTACT : ASTER-04-50-66-47-51
AVEC LE SOUTIEN DE :
NATURA 2000
Life
RhôneAlpes
agence de l'eau
LAC D'ANNECY

Crêt de Puits

EVOLUTION DU CONTEXTE FONCIER

La famille Lundin, propriétaire des cinq parcelles cadastrales qui couvrent principalement les 4,7 ha du site, et ASTERS sont liées par une convention d'usage depuis février 2000.
Le propriétaire de la sixième parcelle est injoignable depuis de nombreuses années.

L'accord foncier conclu début 2005 suite au contentieux engagé sur les Teppes de la Repentance après création par la famille Lundin d'une voie de circulation non conforme à la réglementation aboutit début 2006 aux modifications suivantes sur le site du Crêt de Puits :

- **les propriétaires cèdent leurs parcelles** comprises dans l'Arrêté de Biotope du Crêt de Puits (4,15 ha) **à la commune de Viry** afin d'en garantir leur bonne gestion contre la partie de parcelle (4460 m²) nécessaire au passage du chemin en bordure des Teppes de la Repentance.
- la portion du chemin rural comprise entre les parcelles n°1255 et 1221 est supprimée. Une portion est créée en limite de l'APPB sur les parcelles n°1252, 1254 et 1255.

La carte n°1 situe les limites de l'Arrêté de Biotope ainsi que la portion de chemin rural modifiée.

EVALUATION DE LA MISE EN ŒVRE DU PROGRAMME DE GESTION 2000-2005

Rappel des objectifs et opérations

<table>
<tr><th colspan="3">OBJECTIF A LONG TERME</th></tr>
<tr><td colspan="3">Conserver la mosaï que d'habitats et la variété d'espèces que présente le site</td></tr>
<tr><th colspan="3">OBJECTIF OPERATIONNEL</th></tr>
<tr><td colspan="3">Conserver le milieu ouvert dans ses limites actuelles</td></tr>
<tr><th colspan="3">OPERATIONS DU PLAN DE TRAVAIL</th></tr>
<tr><td>Gestion des habitats, des habitats d'espèces et des paysages :
- Débroussaillage de la zone centrale
- Elimination des plantules de ligneux sur l'ensemble de la zone ouverte
- Maîtrise de la lisière entre la partie boisée et la partie ouverte</td><td rowspan="2">Coordination et sensibilisation des acteurs et de la population locale

Suivi de la convention d'usage et information du propriétaire</td><td rowspan="2">Recherche de financements, établissement et suivi du budget

Evaluation annuelle du programme de travaux, établissement du programme de l'année suivante

Evaluation quinquennale de la gestion conduite et du plan de travail, établissement d'une nouvelle version du programme pluriannuel d'action</td></tr>
<tr><td>Suivi des habitats et des espèces :
- Etat initial des zones àgérer prioritairement
- Mise en place de deux placettes de suivi
- Etat initial et suivi de deux placettes : relevés de terrain + saisie informatique</td></tr>
</table>

Crêt de Puits
Carte n°1 : Limites cadastrales et réglementaires

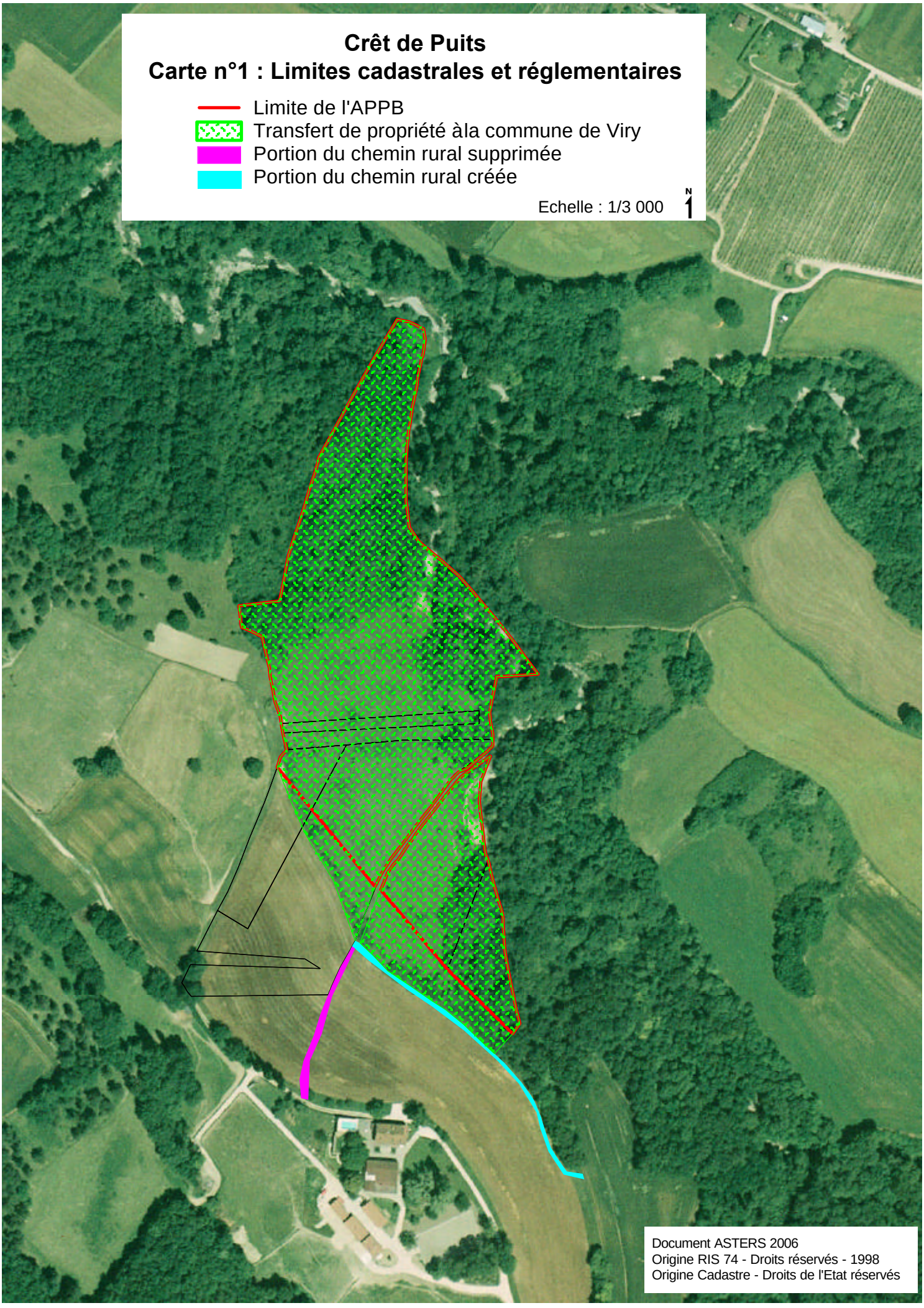

Evaluation de la mise en œuvre du plan de travail

Gestion des habitats et des habitats d'espèces

La carte n°2 présente les chantiers de restauration de la végétation réalisés sur la période 2000-2005.

Les travaux de débroussaillage de la zone centrale ont été mis en œuvre dès l'année 2000. Une repasse a été effectuée en 2005.

L'élimination des plantules de ligneux sur l'ensemble de la zone ouverte a été partiellement réalisée en 2000 et 2001. En 2005, on note une explosion du nombre de plantules de peuplier tremble et un piquetage accru par le prunellier.



Chantier du 22 septembre 2001 réalisé par les élèves du lycée agricole de Poisy

La lisière entre la partie boisée et la zone prairiale a été gérée en totalité. Les repasses ont été effectuées par moitié entre 1 et 4 ans après la coupe initiale.

Suivi des habitats et des espèces

L'analyse des relevés de végétation annuels au sein de la placette de 5 x 5 m placée en 2001 dans la zone centrale, ainsi qu'un suivi visuel nous alerte sur l'évolution rapide de l'ensemble de la zone ouverte, et plus particulièrement de la zone centrale, avec embroussaillement par le tremble et le prunellier. Cette évolution appelle un effort d'intervention intense et soutenu dans les années à venir sous peine de voir le milieu se fermer et perdre de son intérêt. La cause de cette évolution est incertaine : sécheresse des derniers étés ? apports de fertilisants, drainage liés à la culture attenante au crêt ?

Le transect mis en place au niveau de la lisière entre le secteur boisé et la zone ouverte, repoussée par débroussaillage en 2001 après réalisation de l'état initial, a permis de confirmer la périodicité de repasse sur ce type de secteur. Un tiers de la lisière sera traité chaque année afin de préserver un habitat de lisière diversifié favorable aux oiseaux et aux insectes (en particulier 23 espèces de papillons).

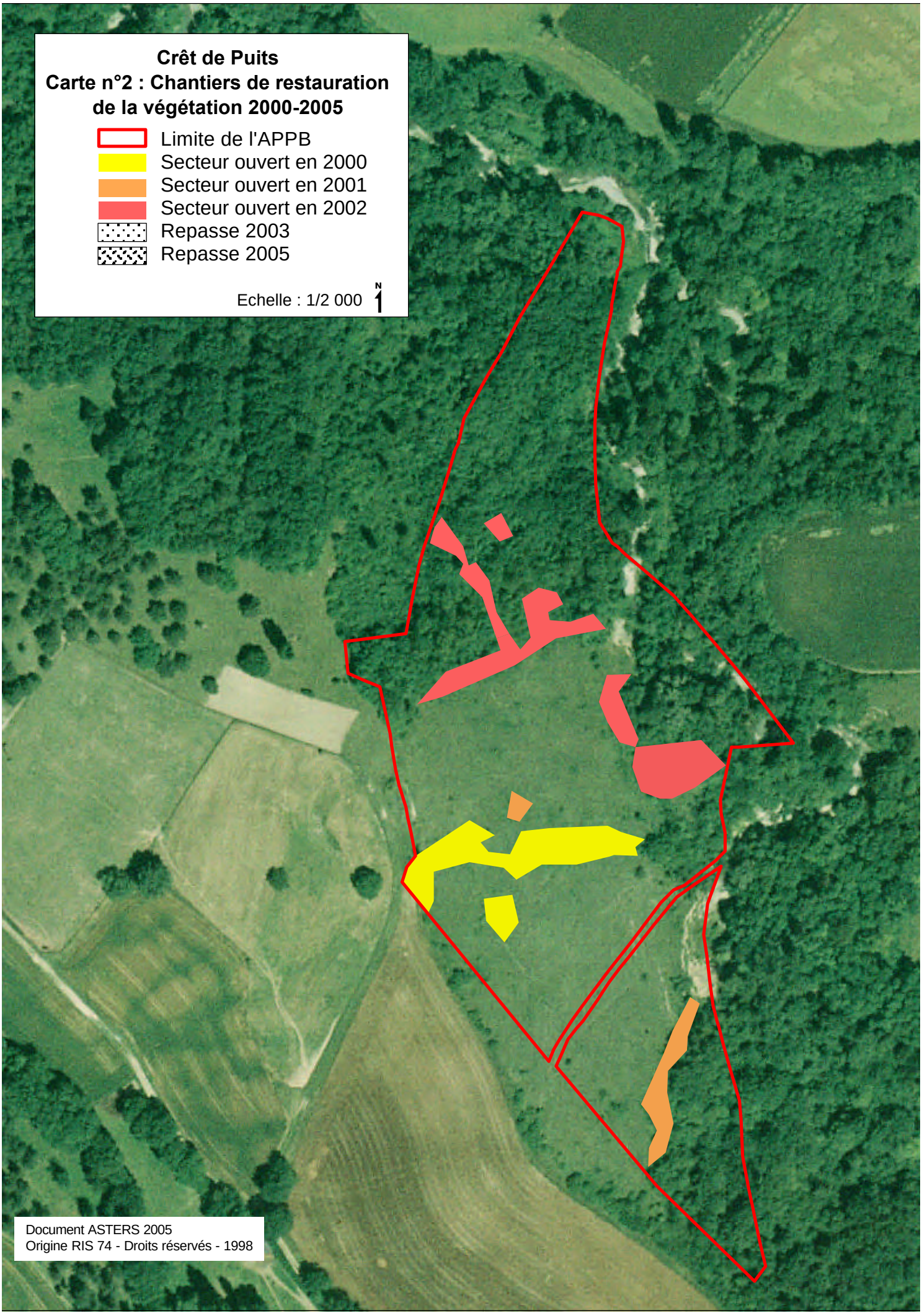
Crêt de Puits
Carte n°2 : Chantiers de restauration de la végétation 2000-2005
Limite de l'APPB
Secteur ouvert en 2000
Secteur ouvert en 2001
Secteur ouvert en 2002
Repasse 2003
Repasse 2005
Echelle : 1/2 000
N
Document ASTERS 2005
Origine RIS 74 - Droits réservés - 1998

Coordination et sensibilisation des acteurs et de la population locale

Le site du Crêt de Puits n'a pas fait l'objet de visites organisées, si ce n'est une information aux bénévoles, élèves et salariés qui sont intervenus pour débroussailler le coteau.

La parution d'un article dans le bulletin municipal en 2003 a permis de rappeler aux habitants la présence de ce patrimoine naturel sur leur commune et de présenter la démarche de préservation entreprise.

Suivi de la convention d'usage et information du propriétaire

Comme souhaité, le propriétaire a été prévenu systématiquement de la date de chaque intervention sur ses parcelles. Une visite du site lui a permis de mieux comprendre les enjeux et les modalités de gestion prévues.

Recherche de financements, établissement et suivi du budget

L'implication grandissante de la municipalité de Viry dans la connaissance et la gestion de son patrimoine naturel s'est traduite par la validation des programmes annuels de gestion du site par le Conseil Municipal et une participation financière à leur mise en œuvre à partir de 2002.
Le Conseil Général soutient financièrement le programme depuis 2003.

Evaluation annuelle du programme de travaux, établissement du programme de l'année suivante

Les rapports d'activités de chaque année écoulée, additionnés de prescriptions et pistes de travail pour l'année suivante, ont été adressés aux partenaires de la gestion du site.

Evaluation quinquennale de la gestion conduite et du plan de travail, établissement d'une nouvelle version du programme pluriannuel d'action

Le présent document réalise une synthèse des actions menées sur la période quinquennale qui s'achève et prévoit les interventions et le rôle de chaque partenaire pour les cinq ans à venir. Il est validé par le Comité de Pilotage de la gestion des espaces naturels de la commune de Viry.

Analyse par opération du plan de travail

Sur la base des rapports d'activités annuels, chaque opération du plan de travail est évaluée selon les critères suivants :

- pertinence : par rapport à l'objectif opérationnel,
- formulation : clarté, précision de la rédaction,
- état d'avancement : niveau de réalisation sur les 5 ans par rapport au programme prévisionnel,
- respect du phasage : opération réalisée à la (aux) période(s) programmée(s),
- résultats obtenus : ++ signifie "conforme aux prévisions", - signifie "objectif non atteint"
- temps réel passé par opération,

- coût réel : difficile àestimer dans la mesure où la majorité des chantiers ont été réalisés par des bénévoles ou par le chantier d'insertion mis àdisposition par la commune,
- perspectives : opération àreconduire, modifier ou adapter, abandonner.

Une cotation est attribuée, pour les critères pour lesquels cela est pertinent :
++ : excellent, + : moyen, +/- : mitigé, - : négatif.

Opération	Pertinence	Formulation	Etat d'avancement	Respect du phasage	Résultats obtenus	Temps passé	Coût réel	Perspectives
Débroussaillage de la zone centrale	++	++	Terminé	+ (oui pour l'ouverture, repasse différée)	++	2x ½ (équipe de 5 personnes)	Non estimé	Entretien annuel (suppression des rejets d'arbustes)
Elimination des plantules de ligneux sur l'ensemble de la zone ouverte	++	++	Partiel	++	-			Suppression annuelle des plantules et rejets de peuplier tremble et prunelliers en période estivale
Maîtrise de la lisière entre la partie boisée et la partie ouverte	++	++	Terminé	+	+	4 j. (équipes de 15 personnes pour l'ouverture, puis 5 pour la repasse)	381+381 € Non estimé	Entretien annuel par tiers
Etat initial des zones à gérer prioritairement	++	++	Terminé	++	++	2 x ½	462 €	Sans objet
Mise en place de deux placettes de suivi	++	++	Terminé	++	++	2x ½	462 €	Sans objet
Etat initial et suivi de deux placettes : relevés de terrain + saisie informatique	+	++	Terminé	++	+ (réponse partielle aux problématiques posées)	5 x 2 x ½	2290 €	Remplacer par un relevé qualitatif global annuel (recherche des espèces d'intérêt, surveillance des espèces invasives, suivi visuel de l'évolution)
Coordination et sensibilisation des acteurs et de la population locale	++	+	Terminé	+/- (réunions du Comité de Pilotage irrégulières)	+ (climat de confiance entre les partenaires, communication à développer)	5 x 1 j.	1905 €	Régulariser la fréquence des réunions du Comité de Pilotage Accentuer la communication locale
Suivi de la convention d'usage et information du propriétaire	++	++	Total	++	++ (parcelles en cours d'acquisition par la commune)	3+3 j.	2745 €	Conventionnement pour la gestion des parcelles de la commune
Recherche de financements, établissement et suivi du budget	++	+	Terminé	++	++	5 x ½ j.	1335 €	Réflexion sur le portage du dossier (répartition des maîtrises d'ouvrage et d'oeuvre)
Evaluation annuelle du programme de travaux, établissement du programme de l'année suivante	++	++	Terminé	+/- (souvent repoussé en début d'année suivante)	++	4 x ½	1524 €	A poursuivre Réfléchir à une diffusion plus large (communication au grand public)
Evaluation quinquennale de la gestion conduite et du plan de travail, établissement d'une nouvelle version du programme pluriannuel d'action	++	++	Présent document	+/- (retard)	++	3 j.	1143 €	Prévoir plus de temps pour la réalisation Prévoir document de communication au public (à définir)

Evaluation des objectifs opérationnels

Les objectifs opérationnels représentent le cœur de la mise en œuvre quinquennale du plan de gestion, d'où l'importance de leur évaluation.
Chaque objectif sera évalué à la fois sur des aspects qualitatifs et quantitatifs :

- pertinence : utilité par rapport à l'objectif à long terme,
- formulation : clarté, précision,
- cohérence par rapport à la stratégie adoptée,
- efficacité : résultats obtenus,
- efficience : résultats / moyens mis en œuvre,
- effectivité : suffisance des moyens mis en œuvre / résultats attendus,
- niveau global de réalisation,
- perspectives.

Critère d'évaluation	Objectif opérationnel
	Conserver le milieu ouvert dans ses limites actuelles
Pertinence	++
Formulation	++
Cohérence	++
Efficacité	+ (surface ouverte conforme aux attentes, mais embroussaillement débutant épars)
Efficience	++
Effectivité	- (pression insuffisante sur les ligneux épars au sein du coteau)
Niveau global de réalisation	+
Perspectives	Reconduire en précisant l'absence totale de ligneux à rechercher sur le coteau. Ajouter un objectif spécifique pour la prise en compte de l'habitat de lisière.

Evaluation de l'objectif à long terme

On évalue l'objectif à long terme à partir de l'évaluation des objectifs opérationnels. On essaie aussi de définir l'état de conservation à l'échelle du site.

L'unique objectif à long terme pour le Crêt de Puits est :
« Conserver la mosaïque d'habitats et la variété d'espèces que présente le site».

- Pertinence : la richesse du site est basée sur la juxtaposition de plusieurs types d'habitats. La conservation de cette richesse passe donc par la préservation de cette diversité au travers du maintien du milieu ouvert (prairie) et du secteur fermé (boisement stable), mais aussi du milieu intermédiaire que constitue la lisière.

- Formulation à améliorer pour rendre compte de cette succession.

- Efficacité : globalement bonne. Améliorer la gestion de la lisière.

- Niveau global de réalisation : bon à l'échéance fin 2005. Surveiller l'explosion des plantules et rejets d'arbustes sur le coteau.

- Perspectives : cet objectif à long terme reste valable et sera reconduit en modifiant sa formulation et en la précisant au travers des objectifs opérationnels.

MISE À JOUR DE L'EVALUATION PATRIMONIALE

Unités écologiques

Répartition des formations végétales

Les interventions sur la végétation ont stabilisé la répartition des unités végétales (voir carte n°3).

Habitats d'intérêt communautaire

Les relevés annuels de végétation ont confirmé le maintien de la pelouse temporairement humide à molinie et à brome (Tetragonolobo -mesobromenion / 34.3242) avec présence d'un cortège d'orchidées remarquable (HP 6210), dans un bon état de conservation.

Espèces faune-flore et évaluation

Les listes complètes sont présentés en annexe (voir annexes n° 2 et 3).

Parmi les 240 végétaux recensés, on trouve 8 espèces rares et sensibles :

Nom scientifique	DH2	PN	PN2	PR	PD	LRN	LN2	LRR	LRD
Ophioglossum vulgatum L.				1					
Helianthemum nummularium (L.) Miller subsp. nummularium									V
Coronopus squamatus (Forsskål) Ascherson									V
Laserpitium prutenicum L.				1					
Galium glaucum L.								1	
Aster amellus L.		1					1		
Brachypodium phoenicoides (L.) Roemer & Schultes									V
Ophrys fuciflora (F.W. Schmidt) Moench subsp. elatior Gumprecht						V			V

Nombre d'espèces	DH2	PN	PN2	PR	PD	LRN	LN2	LRR	LRD
8		1		2		1	1	1	4

Légende des listes d'évaluation :
DH2 : annexe 2 de la Directive Habitats, espèce d'intérêt communautaire
PN : protection nationale
PN2 : annexe 2 de la liste de protection nationale, espèces protégées mais commercialisables
PR : protection régionale
PD : protection départementale
LRN : liste rouge nationale
LN2 : espèces àsurveiller
LRR : liste rouge régionale
LRD : liste rouge départementale (V = vulnérable)

78 espèces animales sont comptabilisées dont 28 nouvellement inventoriées.
Un inventaire des orthoptères (criquets et sauterelles) a notamment permis d'ajouter 13 espèces àla liste.

Crêt de Puits
Carte n°3 : Répartition des unités végétales

- Bois frais (àraprocher de l'Alno-Padion p. / 44.3 / HP 91E0)
- Chênaie-charmaie (41.2)
- Limite APPB
- Mare
- Pelouse temporairement humide àmolinie et àbrome (34.3242 / H6210) piquetée
- Végétation nitrophile des bancs de gravier

Echelle : 1/2 000

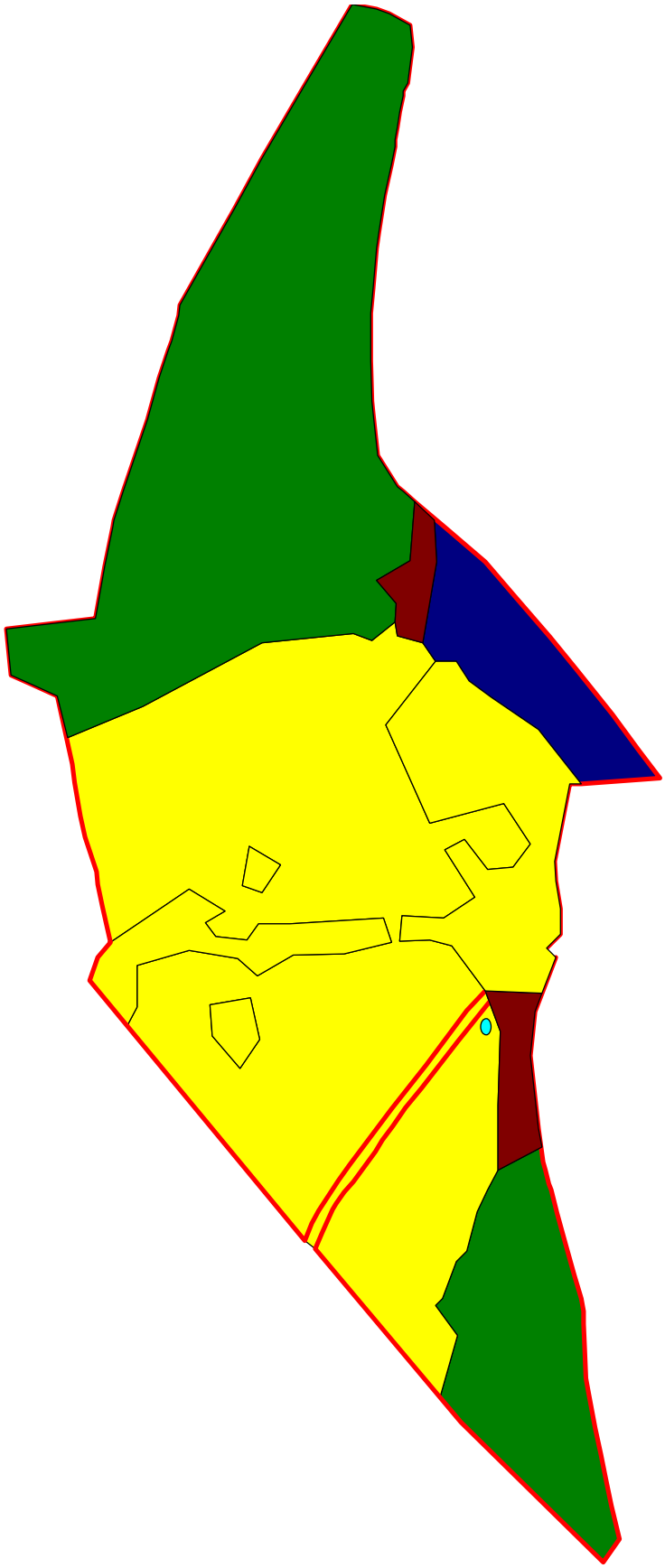

Parmi les espèces animales recensées, on notera particulièrement la présence de trois espèces d'intérêt communautaire :

- le damier de la succise (*Eurodryas aurinia*),



- le sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*), nouvellement recensé dans la mare du site,

- la pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), qui affectionne les buissons épineux présents en lisière pour empaler les proies chassées au sein de l'espace ouvert du coteau.

Paysage, place du site dans un ensemble de milieux naturels

Le Crêt de Puits et les Teppes de la Repentance ne formaient autrefois qu'un seul et même site continu. L'acquisition du Crêt de Puits par la commune de Viry permet aujourd'hui de pérenniser la gestion et le fonctionnement complémentaire de ces deux sites.

PROGRAMME DE GESTION 2006-2010

Objectif àlong terme

L'unique objectif àlong terme retenu pour le Crêt de Puits est :

Maintenir la mosaï que d'habitats dans son état le plus favorable en vue de conserver la variété d'espèces que présente le site.

Objectifs opérationnels

L'objectif opérationnel du programme de gestion 2000-2005 est précisé et complété par deux autres objectifs pour la période 2006-2010 afin de mieux rendre compte des enjeux :

1 – Conserver la pelouse temporairement humide à molinie et à brome dans un bon état de conservation

Afin de conserver la diversité des espèces, il convient de **maintenir le coteau dans un état de milieu ouvert plus ou moins absolu**, c'est-à-dire en conservant quelques ligneux en place, favorables à plusieurs espèces animales, mais en prenant garde que la surface de la strate arbustive ne se développe pas.

2 – Rétablir et maintenir l'habitat de lisière dans un bon état de conservation

Les boisements établis constituent des formations possédant un intérêt intrinsèque. Ils seront laissés àleur évolution naturelle, dans les limite s actuelles.

La lisière (strate arbustive àévolution intermédiaire entre les stades prairiaux et boisés) constitue un habitat singulier qu'il convient de préserver et de renouveler.

3 – Améliorer l'habitat des amphibiens

Plusieurs espèces d'amphibiens fréquentent le site. On veillera à préserver leur habitat de prédilection : la mare.

Il s'agira ici de joindre, à l'aide d'une pioche, les deux creux naturels présents au centre du bas du coteau et d'entretenir la présence d'eau sur une surface minimale de 1 m² dans un état pionnier (sans végétation) ou semi-végétalisé.

Opérations de gestion

Aspects fonciers

La procédure de déclassement du secteur au nord-ouest des Teppes de la Repentance, exclu par le chemin Lundin, devrait s'achevée début 2006.

Elle sera suivie de la signature des actes notariés transférant la propriété de la majeure partie du Crêt de Puits àla commune de Viry.

L'élaboration d'une convention pour la gestion de ces parcelles est àmener.

Le nouveau tracé du chemin rural accédant au site sera intégré aux éléments cartographiques le concernant.

Gestion des habitats et des habitats d'espèces

Restauration et entretien des habitats et des habitats d'espèces

Les interventions seront réalisées manuellement (à l'aide de débroussailleuses et de tronçonneuses si besoin). Compte tenu de la sensibilité de ces milieux et des mouvements de terrain créant des fractures dans le coteau, le pâturage n'est pas retenu comme moyen de gestion.

On procédera à:

- l'élimination annuelle des plantules et rejets de ligneux sur l'ensemble de la zone ouverte en période estivale (entre mi-juin et mi-juillet),

- la restauration et à l'entretien de la lisière par un débroussaillage annuel par tiers sur une bande de 5 à10 m.

- la connexion des deux creux naturels en eau situés dans le bas du coteau afin de constituer une mare d'environ 1-2 m².

Suivi des effets de la restauration et de l'entretien des habitats et des habitats d'espèces

Les relevés réalisés de 2001 à2005 au niveau du transect et du quadrat ont permis de répondre partiellement aux questions posées (fréquence de repasse sur la lisière, évolution de la composition de la prairie). Ils ne seront pas reconduits en l'état, mais remplacés par un relevé qualitatif global annuel (recherche des espèces d'intérêt, en particulier la bacchante, complément de l'inventaire des papillons, surveillance des espèces invasives à l'échelle du site) et un suivi visuel de l'évolution du développement des arbustes au sein du coteau.

Fréquentation, accueil et pédagogie

L'organisation de visites du site se heurte aux difficultés de stationnement à proximité. Une formule de visite groupée avec une présentation des Teppes de la Repentance pourrait être envisagée pour y remédier.

Le Crêt de puits n'a toutefois pas vocation à être ouvert au public de manière incitative.

La carte n°4 précise la répartition spatiale et temporelle des interventions du plan de travail.

Crêt de Puits
Carte n°4 : Mesures de gestion 2006-2010

- Agrandissement de la mare (jonction des deux creux naturels) 2006
- Elimination estivale annuelle des plantules et rejets de ligneux
- Maîtrise de l'avancée de la lisière (2006 et 2009), non-intervention sur le bois
- Maîtrise de l'avancée de la lisière (2007 et 2010), non-intervention sur le bois
- Maîtrise de l'avancée de la lisière (2008), non-intervention sur le bois
- Non-intervention (libre évolution sous réserve de problèmes de sécurité)

Echelle : 1/2000

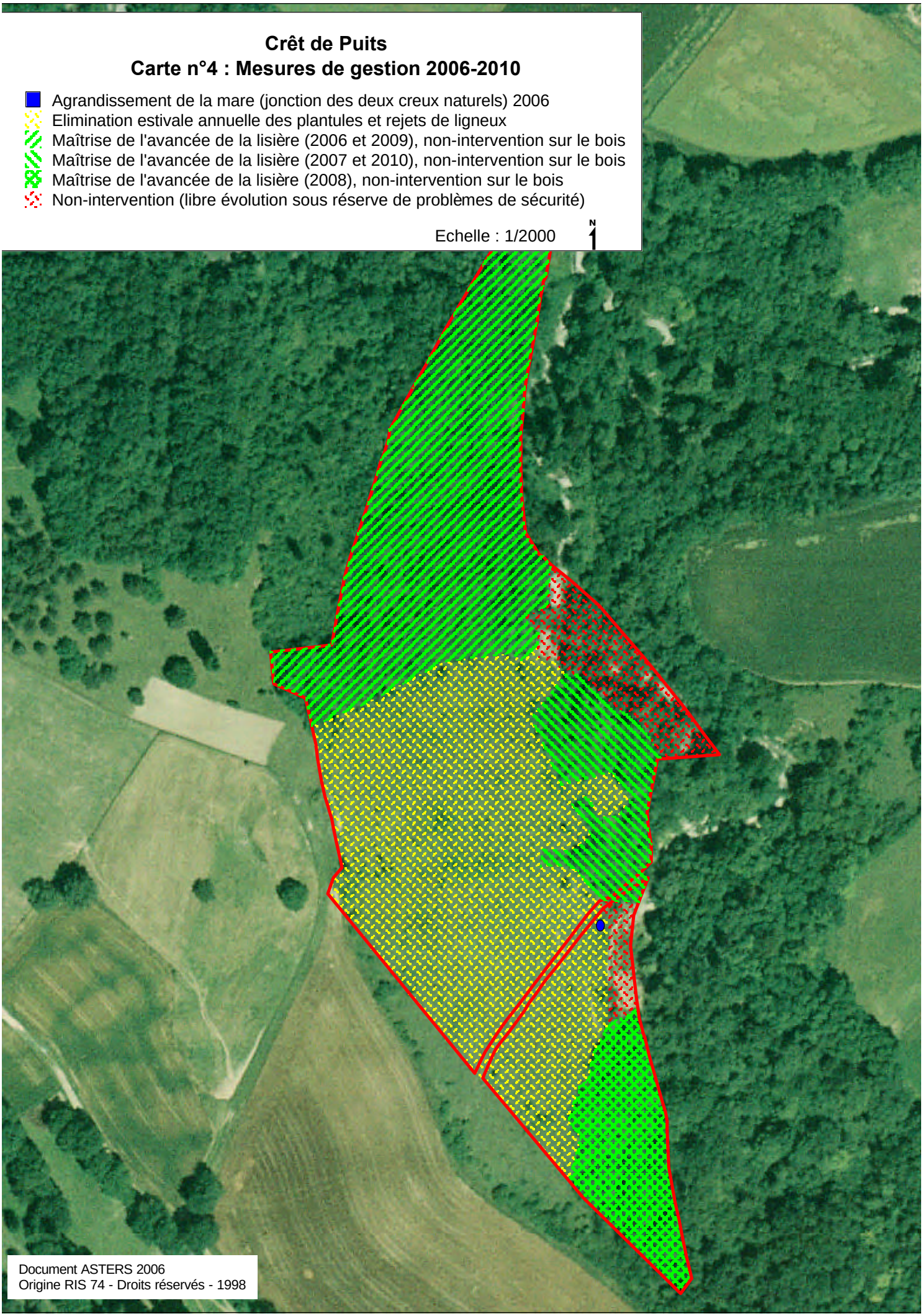

Document ASTERS 2006
Origine RIS 74 - Droits réservés - 1998

LE CRET DE PUITS

PLAN DE TRAVAIL PREVISIONNEL 2006-2010

	Opération du plan de travail	Période de réalisation (mois)	Intervenant	Durée de l'opération	2006	2007	2008	2009	2010	Coût externe total (€)
Aspects fonciers	Suivi des procédures de transfert de propriété Réflexion sur un éventuel conventionnement	permanent	Commune de Viry ASTERS	1 j. (en commun avec Teppes)						comptabilisé pour Teppes
Gestion des habitats, des espèces et des paysages	Elimination annuelle des arbustes au sein du coteau en période estivale	VI-VII	Encadrement : SIAV Chantier : équipe d'insertion, chantier de bénévoles, élèves en formation	Encadrement : 1 j./an Chantier d'insertion : 3 j./an						Encadrement : Interne SIAV Chantier d'insertion : Interne commune de Viry
	Restauration et entretien de la lisière (1/3 par an)	VI								
	Agrandissement de la mare (bas du coteau)	VI								
	Relevé faune-flore qualitatif global, recherche de la bacchante, complément d'inventaire papillons + saisie	V	ASTERS (CE)	1 j./an						5 x 381 € = 1905 €
Fréquentation Réglementation	Animations grand public, scolaires	permanent	ASTERS APOLLON	A définir						A définir
				TOTAL	**381 €**	**381 €**	**381 €**	**381 €**	**381 €**	**1905 €**

Intervenants : Personnel ASTERS : CM = Chargé de Mission (534 €/j.), CE = Chargé d'Etudes (381 €/j.)

ANNEXES

Annexe n°1 - Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope n°73 du 19.07.90.

Annexe n°2 - Inventaire des bryophytes, fougères, plantes à fl eurs (mise à jour 2005)

Annexe n°3 - Inventaire des animaux (mise à jour 2005)

Annexe n°2 : Inventaire des bryophytes, fougères, plantes à fleurs (mise à jour 2005)

Commune : Viry

Lieu-dit : Crêt de Puits

Nom scientifique	DH2	PN	PN2	PR	PD	LRN	LN2	LRR	LRD
Equisetum telmateia Ehrh.									
Ophioglossum vulgatum L.				1					
Pteridium aquilinum (L.) Kuhn									
Pinus sylvestris L.									
Juniperus communis L.									
Aquilegia vulgaris L.									
Clematis vitalba L.									
Ranunculus ficaria L.									
Ranunculus repens L.									
Ranunculus tuberosus Lapeyr.									
Corydalis cava (L.) Schweigg. & Koerte									
Papaver rhoeas L.									
Humulus lupulus L.									
Parietaria officinalis L.									
Urtica dioica L.									
Quercus robur L.									
Alnus incana (L.) Moench									
Betula alba L.									
Corylus avellana L.									
Atriplex patula L.									
Chenopodium album L.									
Chenopodium polyspermum L.									
Cucubalus baccifer L.									
Myosoton aquaticum (L.) Moench									
Saponaria officinalis L.									
Stellaria media (L.) Vill.									
Fallopia convolvulus (L.) 'A. Löve									
Polygonum aviculare L.									
Polygonum persicaria L.									
Rumex conglomeratus Murray									
Rumex obtusifolius L.									
Hypericum perforatum L.									
Helianthemum nummularium (L.) Miller subsp. nummularium									V
Viola alba Besser subsp. alba									
Viola hirta L.									
Populus nigra L. var. italica Duroi									
Populus tremula L.									
Salix alba L.									
Salix caprea L.									
Salix cinerea L.									
Salix elaeagnos Scop.									
Alliaria petiolata (M. Bieb.) Cavara & Grande									
Barbarea vulgaris R. Br.									
Capsella bursa-pastoris (L.) Medik.									
Cardamine hirsuta L.									
Coronopus squamatus (Forsskå) Ascherson									V
Erucastrum gallicum (Willd.) O.E. Schulz									
Hesperis matronalis L.									
Sisymbrium officinale (L.) Scop.									
Primula veris L.									
Ribes rubrum L.									
Agrimonia eupatoria L.									
Crataegus monogyna Jacq.									
Crataegus oxyacantha L., nom. rej.									
Geum urbanum L.									
Malus sylvestris Miller									
Potentilla erecta (L.) Räuschel									
Prunus spinosa L.									
Pyrus pyraster (L.) Burgsd.									
Rosa agrestis Savi									
Rosa arvensis Hudson									
Rosa micrantha Sm.									
Rosa sherardii Davies									

Nom scientifique	DH2	PN	PN2	PR	PD	LRN	LN2	LRR	LRD
Sanguisorba minor Scop.									
Genista tinctoria L.									
Hippocrepis comosa L.									
Lotus corniculatus L.									
Lotus maritimus L.									
Melilotus officinalis Lam.									
Onobrychis viciifolia Scop.									
Ononis spinosa L.									
Trifolium medium L.									
Trifolium montanum L.									
Trifolium ochroleucon Hudson									
Vicia cracca L. subsp. cracca									
Vicia hirsuta (L.) S.F. Gray									
Vicia tetrasperma (L.) Schreber									
Hippophaë rhamnoides L.									
Circaea lutetiana L.									
Epilobium angustifolium L.									
Epilobium hirsutum L.									
Epilobium parviflorum Schreber									
Epilobium roseum Schreber									
Epilobium tetragonum L. subsp. tetragonum									
Cornus sanguinea L.									
Euphorbia cyparissias L.									
Euphorbia exigua L.									
Euphorbia sp.									
Euphorbia flavicoma DC. 2, 3, 4, 5 subsp. verrucosa (Fiori) Pignatti									
Euphorbia helioscopia L.									
Euphorbia platyphyllos L.									
Euphorbia stricta L.									
Mercurialis annua L.									
Frangula alnus Miller									
Linum catharticum L.									
Linum tenuifolium L.									
Polygala comosa Schkuhr									
Aesculus hippocastanum L.									
Geranium robertianum L.									
Impatiens parviflora DC.									
Hedera helix L.									
Aegopodium podagraria L.									
Aethusa cynapium L.									
Anthriscus sylvestris (L.) Hoffm.									
Chaerophyllum temulum L.									
Daucus carota L.									
Heracleum sphondylium L.									
Laserpitium prutenicum L.				1					
Pastinaca sativa L. subsp. sativa									
Peucedanum cervaria (L.) Lapeyr.									
Pimpinella saxifraga L.									
Silaum silaus (L.) Schinz & Thell.									
Torilis japonica (Houtt.) DC.									
Blackstonia perfoliata (L.) Hudson									
Gentianella ciliata (L.) Borckh.									
Gentianella germanica (Willd.) Börner									
Lycopersicon esculentum Miller, nom. cons.									
Solanum nigrum L.									
Convolvulus arvensis L.									
Pulmonaria obscura Dumort.									
Pulmonaria officinalis L.									
Glechoma hederacea L.									
Lamium galeobdolon (L.) L. subsp. montanum (Pers.) Hayek									
Lamium maculatum L.									
Melittis melissophyllum L.									
Origanum vulgare L.									
Prunella grandiflora (L.) Scholler									
Prunella laciniata (L.) L.									
Salvia pratensis L.									
Stachys sylvatica L.									
Teucrium chamaedrys L.									
Thymus pulegioides L.									
Plantago maritima L. subsp. serpentina (All.) Arcangeli									
Plantago media L.									

Nom scientifique	DH2	PN	PN2	PR	PD	LRN	LN2	LRR	LRD
Fraxinus excelsior L.									
Ligustrum vulgare L.									
Chaenorrhinum minus (L.) Lange									
Euphrasia officinalis L. subsp. sp.									
Kickxia elatine (L.) Dumort.									
Kickxia spuria (L.) Dumort.									
Orobanche gracilis Sm.									
Scrophularia nodosa L.									
Veronica anagallis-aquatica L. "anagallis"									
Veronica beccabunga L.									
Veronica chamaedrys L.									
Veronica hederifolia L.									
Veronica montana L.									
Veronica persica Poiret									
Globularia bisnagarica L.									
Campanula glomerata L.									
Campanula rotundifolia L.									
Asperula cynanchica L.									
Cruciata laevipes Opiz									
Galium aparine L.									
Galium boreale L.									
Galium glaucum L.								1	
Galium mollugo L. subsp. erectum Syme									
Galium pumilum Murray									
Galium verum L.									
Sambucus nigra L.									
Valeriana officinalis L. subsp. repens (Host) O. Bolos & Vigo									
Dipsacus pilosus L.									
Knautia arvensis (L.) Coulter									
Scabiosa columbaria L.									
Succisa pratensis Moench									
Artemisia vulgaris L.									
Aster amellus L.		1					1		
Carlina vulgaris L.									
Centaurea bracteata Scop.									
Centaurea jacea subsp. angustifolia									
Cirsium acaule Scop.									
Cirsium arvense (L.) Scop.									
Hieracium laevigatum Willd. gr. gothicum									
Hieracium pilosella L.									
Hieracium piloselloides Vill.									
Inula salicina L.									
Lapsana communis L.									
Leontodon hispidus L. subsp. hispidus									
Leucanthemum vulgare Lam. subsp. vulgare									
Matricaria perforata Mérat									
Picris hieracioides L.									
Senecio erucifolius L.									
Senecio vulgaris L.									
Solidago virgaurea L.									
Tragopogon pratensis L. subsp. orientalis (L.) Celak.									
Tragopogon pratensis L. subsp. pratensis									
Tussilago farfara L.									
Carex caryophyllea Latourr.									
Carex flacca Schreber									
Carex montana L.									
Carex panicea L.									
Carex pendula Hudson									
Carex tomentosa L.									
Agrostis stolonifera L.									
Alopecurus myosuroides Hudson.									
Brachypodium phoenicoides (L.) Roemer & Schultes									V
Brachypodium pinnatum (L.) P. Beauv.									
Briza media L.									
Bromus erectus Hudson									
Bromus ramosus Hudson									
Echinochloa crus-galli (L.) P. Beauv.									
Festuca gigantea (L.) Vill.									
Glyceria notata Chevall.									
Koeleria pyramidata (Lam.) P. Beauv.									
Lolium perenne L.									
Milium effusum L.									
Molinia caerulea (L.) Moench									

Nom scientifique	DH2	PN	PN2	PR	PD	LRN	LN2	LRR	LRD
Panicum capillare L.									
Panicum dichotomiflorum Michaux									
Poa annua L.									
Setaria viridis (L.) P. Beauv.									
Anthericum ramosum L.									
Colchicum autumnale L.									
Ornithogalum pyrenaicum L.									
Allium ursinum L.									
Tamus communis L.									
Anacamptis pyramidalis (L.) L.C.M. Richard									
Cephalanthera damasonium (Miller) Druce									
Dactylorhiza maculata (L.) Soó subsp. maculata									
Epipactis muelleri Godfery									
Epipactis palustris (L.) Crantz									
Gymnadenia conopsea (L.) R. Br. in Aiton fil.									
Himantoglossum hircinum (L.) Sprengel									
Listera ovata (L.) R. Br.									
Ophrys apifera Hudson									
Ophrys apifera Hudson subsp. apifera									
Ophrys apifera Hudson subsp. botteronii (Chodat) Naegeli									
Ophrys fuciflora (F.W. Schmidt) Moench subsp. elatior Gumprecht						V			V
Ophrys insectifera L.									
Ophrys sphegodes Miller									
Ophrys sphegodes Miller subsp. araneola (Reichenb.) Laínz									
Ophrys sphegodes Miller subsp. sphegodes									
Orchis mascula (L.) L.									
Orchis militaris L.									
Orchis morio L.									
Orchis purpurea Hudson									
Orchis simia Lam.									
Orchis ustulata L.									
Platanthera bifolia (L.) L.C.M. Richard									
Platanthera chlorantha (Custer) Reichenb.									
Nombre d'espèces	DH2	PN	PN2	PR	PD	LRN	LN2	LRR	LRD
240		**1**		**2**		**1**	**1**	**1**	**4**

Annexe n°3 : Inventaire des animaux (mise à jour 2005)

Commune : Viry

Lieu-dit : Crêt de Puits

Nom scientifique	DH2	PN	LRE	LRN	LRR	LR74	LRCH
Mollusques terrestres	**3 espèce(s)**						
Cepaea nemoralis							
Cepaea hortensis							
Helix pomatia							4
Odonates	**2 espèce(s)**						
Cordulegaster sp.							
Libellula (Platetrum) depressa							
Orthoptères	**18 espèce(s)**						
Phaneroptera falcata							2
Leptophyes punctatissima							3
Conocephalus (Xiphidion) fuscus					3		3
Ruspolia nitidula nitidula					3	3	3
Tettigonia viridissima							
Metrioptera (Bicolorana) bicolor						3	
Pholidoptera griseoaptera							
Gryllus campestris							3
Nemobius sylvestris							
Tetrix sp.							
Tetrix (Tetrix) subulata							
Calliptamus italicus							3
Chrysochraon (Euthystira) brachyptera							
Omocestus (Omocestus) rufipes							
Gomphocerippus rufus							
Chorthippus (Chorthippus) parallelus parallelus							
Chorthippus (Glyptobothrus) biguttulus							
Mantis religiosa							3
Neuroptères	**1 espèce(s)**						
Libelloides coccajus							2
Rhopalocères	**23 espèce(s)**						
Carterocephalus palaemon					L		
Ochlodes venatus							
Erynnis tages							
Iphiclides podalirius							2
Leptidea sinapis							
Leptidea sp.							
Gonepteryx rhamni							
Pieris (Artogeia) rapae							
Anthocharis cardamines							
Limenitis camilla							
Inachis io							
Argynnis paphia							
Euphydryas aurinia	1	1	CV		L		2

Nom scientifique	DH2	PN	LRE	LRN	LRR	LR74	LRCH
Melanargia galathea							
Minois dryas				V			2
Maniola jurtina							
Pyronia tithonus							2
Coenonympha pamphilus							
Callophrys rubi							
Celastrina argiolus							
Lysandra coridon							
Lysandra bellargus							
Polyommatus icarus							
Hétérocères	**2 espèce(s)**						
Zygaena transalpina transalpina							
Zygaena (Agrumenia) carniolica carniolica							
Hyménoptères	**1 espèce(s)**						
Vespa crabro							
Amphibiens	**3 espèce(s)**						
Bombina variegata	1	1		V			3
Rana temporaria		1					
Rana "verte"		1					
Reptiles	**5 espèce(s)**						
Lacerta viridis		1					3
Podarcis muralis		1					
Anguis fragilis		1					
Elaphe longissima		1					3
Vipera aspis		1					3
Oiseaux	**15 espèce(s)**						
Ardea cinerea		1					
Streptopelia turtur							
Anthus trivialis		1					
Troglodytes troglodytes		1					
Luscinia megarhynchos		1					
Saxicola rubetra		1					
Saxicola torquata		1					
Turdus merula							
Turdus philomelos							
Sylvia communis		1					
Phylloscopus collybita		1					
Phylloscopus trochilus		1					
Oriolus oriolus		1					
Lanius collurio	1	1					
Emberiza citrinella		1					
Mammifères	**5 espèce(s)**						
Vulpes vulpes		4					
Meles meles							
Muscardinus avellanarius		1					
Lepus capensis				?			3
Capreolus capreolus							

Synthèse de l'inventaire

	Nombre de taxons	DH2	PN	LRE	LRN	LRR	LR74	LRCH
Mollusques terrestres	**3**							**1**
Odonates	**2**							
Dictyoptères	**1**							**1**
Orthoptères	**17**					**2**	**2**	**6**
Neuroptères	**1**							**1**
Rhopalocères	**23**	**1**	**1**	**1**	**1**	**2**		**4**
Hétérocères	**2**							
Hyménoptères	**1**							
Amphibiens	**3**	**1**	**3**		**1**			**1**
Reptiles	**5**		**5**					**3**
Oiseaux	**15**	**1**	**12**					
Mammifères	**5**		**2**		**1**			**1**

Vigne des Pères

EVOLUTION DU CONTEXTE FONCIER

Le site est découpé en 39 parcelles cadastrales appartenant à 27 propriétaires, uniques ou indivisaires.

En l'état actuel des négociations, deux propriétaires ont accepté de confier la gestion de la partie correspondant au coteau à ASTERS, soit oralement, soit par voie de convention (reconductible en 2012). Ceci pour une superficie d'environ 0,7 ha répartis sur cinq parcelles cadastrales.

L'obtention de l'accord d'autres propriétaires permettrait de mettre en place une gestion optimale vis-à-vis des milieux naturels et des espèces.

La carte n°1 situe les limites de l'Arrêté de Biotope et les parcelles cadastrales pour lesquelles un accord foncier est acquis.

EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE GESTION 2000-2005

Rappel des objectifs et opérations

<table>
<tr><th colspan="3">OBJECTIF A LONG TERME</th></tr>
<tr><td colspan="3">Conserver la mosaïque d'habitats et la variété d'espèces que présente le site</td></tr>
<tr><th colspan="3">OBJECTIF OPERATIONNEL</th></tr>
<tr><td>Maintenir le coteau dans un état de milieu ouvert plus ou moins absolu</td><td>Laisser les boisements liés à la Laire et la chênaie -charmaie évoluer naturellement</td><td>Mettre en lumière la magnocariçaie et recreuser la mare</td></tr>
<tr><th colspan="3">OPERATIONS DU PLAN DE TRAVAIL</th></tr>
<tr><td>Animation foncière complémentaire</td><td rowspan="3">Coordination et sensibilisation des acteurs et de la population locale

Suivi de la convention d'usage et information du propriétaire</td><td rowspan="3">Recherche de financements, établissement et suivi du budget

Evaluation annuelle du programme de travaux, établissement du programme de l'année suivante

Evaluation quinquennale de la gestion conduite et du plan de travail, établissement d'une nouvelle version du programme pluriannuel d'action</td></tr>
<tr><td>Gestion des habitats, des habitats d'espèces et des paysages :
- Restauration du coteau
- Entretien du coteau</td></tr>
<tr><td>Suivi des habitats et des espèces :
- Etat initial des zones à gérer prioritairement
- Mise en place d'une placette de suivi
- Etat initial et suivi d'une placette : relevés de terrain + saisie informatique</td></tr>
</table>

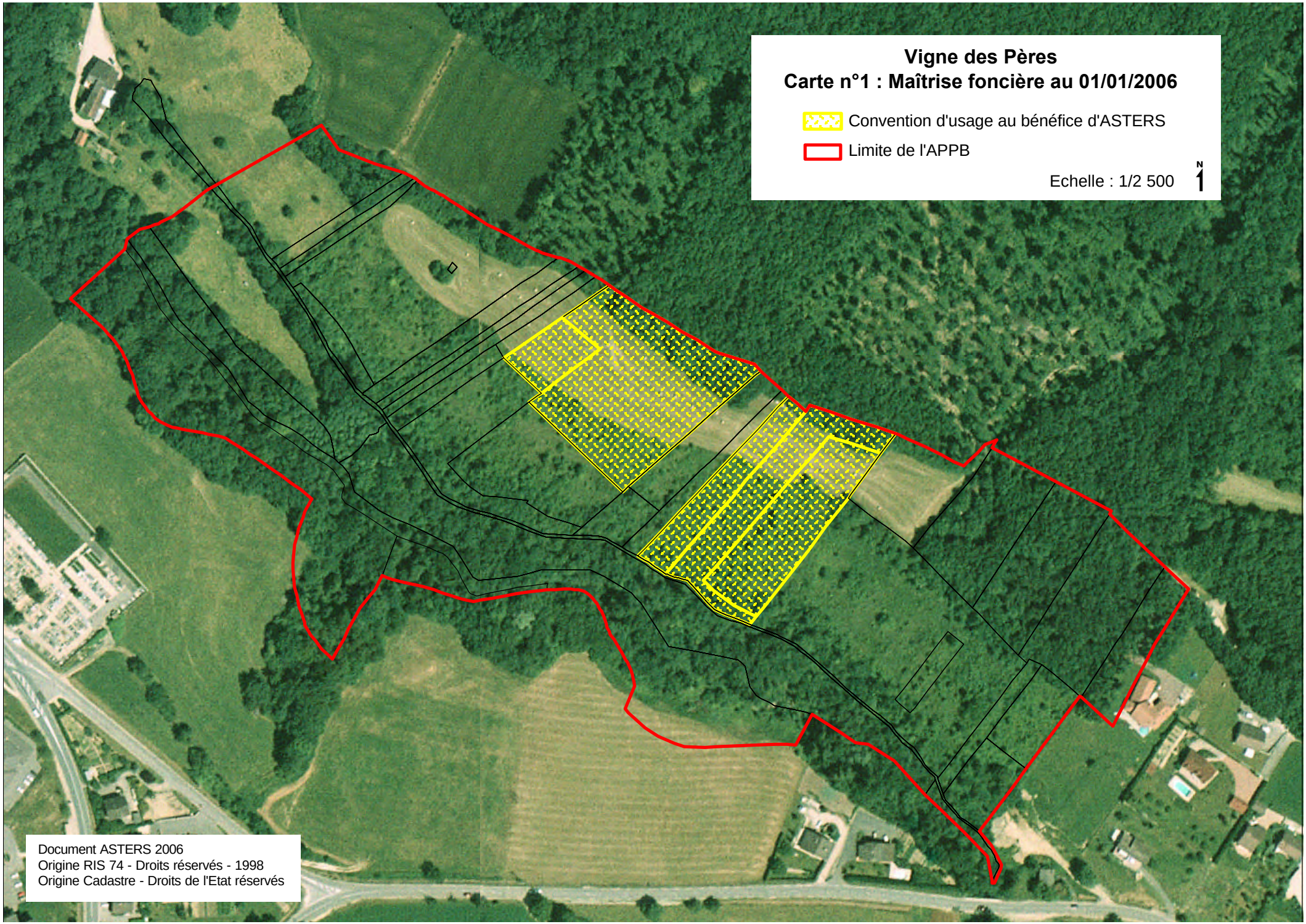
Vigne des Pères
Carte n°1 : Maîtrise foncière au 01/01/2006
Convention d'usage au bénéfice d'ASTERS
Limite de l'APPB
Echelle : 1/2 500
N
Document ASTERS 2006
Origine RIS 74 - Droits réservés - 1998
Origine Cadastre - Droits de l'Etat réservés

Animation foncière complémentaire

Les propriétaires du coteau, ainsi que la propriétaire de la magnocariçaie se sont vu proposer, en 2001, une convention pour la gestion de leur(s) parcelle(s). En dehors des deux conventions obtenues, aucun autre accord n'a encore pu être trouvé.

Les opérations de gestion concernant les boisements et la magnocariçaie n'ont donc pas pu être réalisés.

Certains propriétaires restent vivement opposés au programme.
Dans ce contexte, le libre accès aux parcelles gérées du coteau nécessitera la réouverture du chemin communal cadastré qui les desservait autrefois.

Gestion des habitats et des habitats d'espèces

La carte n°2 présente les chantiers de restauration de la végétation réalisés sur la période 2000-2005.

Les travaux de réouverture des deux secteurs d'intervention ont été réalisés en 2001 et 2002. Ils ont nécessité la mise en œuvre de moyens humains importants (entreprise d'insertion, bénévoles de l'AEDEV et de la commune, salariés d'ASTERS) au regard des surfaces travaillées (environ 5000 m² au total).



Chantier réalisé par les bénévoles de l'AEDEV

Une repasse annuelle a ensuite été effectuée par une équipe plus réduite (chantier d'insertion de la commune - 5 personnes – pendant 5 jours). La matière, fauchée à la débroussailleuse, a été regroupée en bordure de parcelle ou stockée sur des secteurs ne présentant pas d'intérêt majeur.

Suivi des habitats et des espèces

L'analyse des relevés de végétation annuels au sein de la placette de 5 x 5 m placée en 2001 dans une zone très fermée (boisement installé, sol nu) débroussaillée le mois précédent devait permettre de déterminer la durée de retour à une végétation herbacée de composition proche de celle du mésobromion recherché.

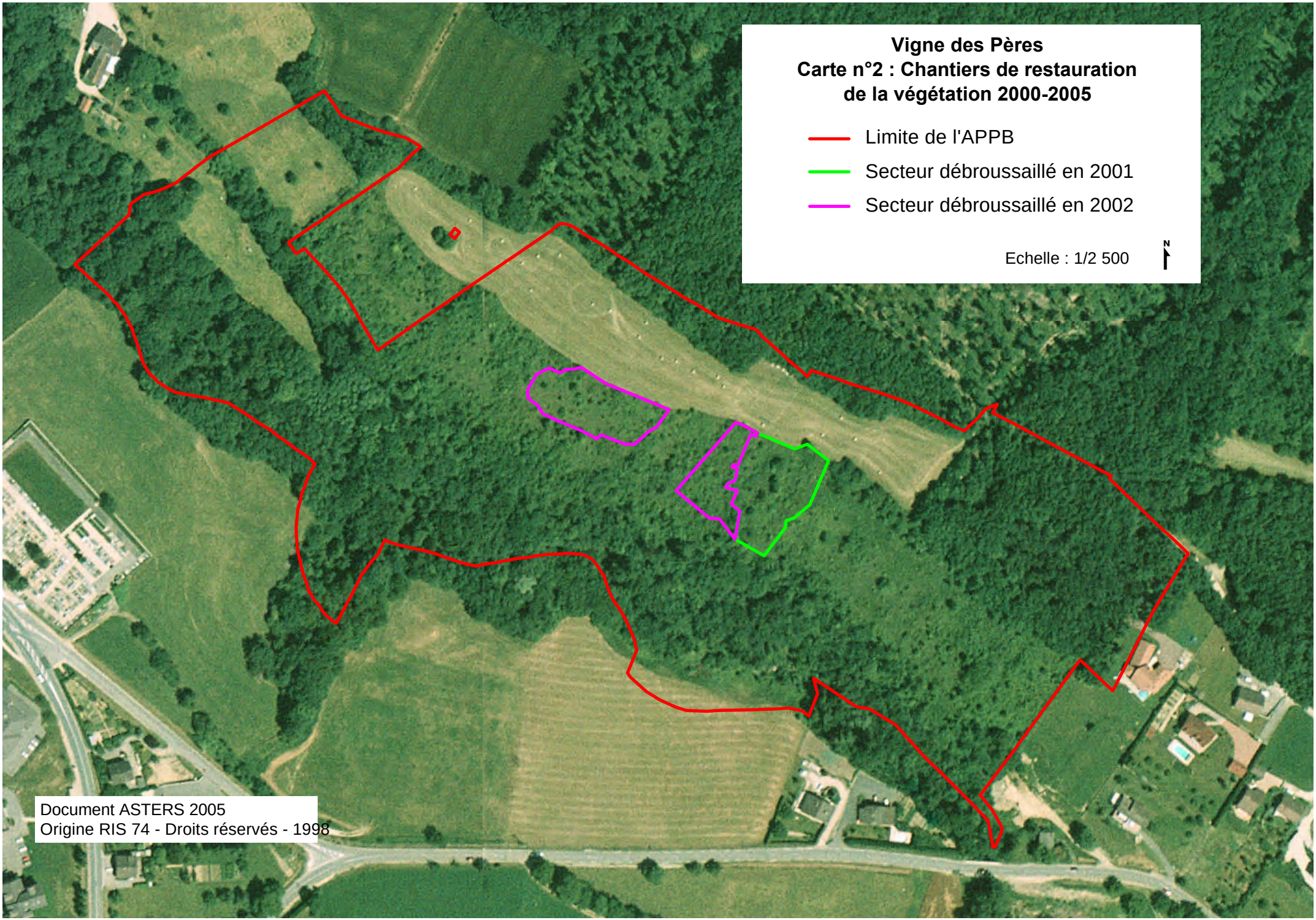
Vigne des Pères
Carte n°2 : Chantiers de restauration
de la végétation 2000-2005
Limite de l'APPB
Secteur débroussaillé en 2001
Secteur débroussaillé en 2002
Echelle : 1/2 500
N
Document ASTERS 2005
Origine RIS 74 - Droits réservés - 1998



Quadrat de suivi des effets de la gestion

De 28 espèces et 70 % de terre nue en 2001, nous sommes passé à67 espèces et 10 % de sol nu en 2005.
La composition du milieu est donc revenu àl'état prairial global recherché, sous réserve d'un entretien annuel, même si sa composition n'est pas encore stabilisée (voir annexe n°4).

Le comptage annuel du nombre de pieds d'orchidées fleuris a permis de mettre en évidence une augmentation globale des effectifs (indépendamment des fortes variations interannuelles chez ces espèces). On notera toutefois que ces résultats sont dépendants de la fertilisation et des dates de fauche sur le haut du coteau au contact avec la prairie agricole.

Espèce	**Nombre de pieds en fleurs**				
	2001	**2002**	**2003**	***2004 ****	**2005**
Aceras anthropophorum	174	246	202	*178*	624
Anacamptis pyramidalis	2	-	1	-	3
Cephalanthera damasomium	-	-	-	-	1
Gymnadenia conopsea	3	9	7	-	17
Himantoglossum hircinum	5	8	3	*6*	21
Listera ovata	35	26	67	*26*	67
Ophrys apifera	1	18	1	*2*	6
Ophrys insectifera	-	-	4	*3*	8
Orchis purpurea	9	24	94	*108*	97
Orchis simia	164	309	271	*147*	1005
Nombre d'espèces	**8**	**7**	**9**	***7***	**10**

Comptage du nombre de pieds d'orchidées fleuris sur l'ensemble des zones gérées du coteau et de sa lisière haute avec la prairie agricole

* les chiffres de 2004 sont nettement inférieurs àla réalité car ils ne reflètent que les pieds comptés sur les parcelles cadastrales 699 et 700 puisque la parcelle 693 avait fait l'objet d'une fauche quelques semaines avant le comptage qui n'avait par conséquent pas pu être réalisé.

Coordination et sensibilisation des acteurs et de la population locale

Le chantier bénévole réalisé en octobre 2002 sur la Vigne des Pères a été l'occasion d'appeler conseillers municipaux et habitants àparticiper au débroussaillage du coteau.



Les acteurs engagés dans la gestion du site

La parution d'un article dans le bulletin municipal en 2003 a permis de rappeler aux habitants la présence de ce patrimoine naturel sur leur commune et de présenter la démarche de préservation entreprise.

Suivi des conventions d'usage et information des propriétaires

Les propriétaires ont été invités à participer aux chantiers de restauration de leurs parcelles et ont été informés des premières évolutions de la végétation (jusqu'en 2002).

Recherche de financements, établissement et suivi du budget

L'implication grandissante de la municipalité de Viry dans la connaissance et la gestion de son patrimoine naturel s'est traduite par la validation des programmes annuels de gestion du site par le Conseil Municipal et une participation financière à leur mise en œuvre à partir de 2002.
Le Conseil Général soutient financièrement le programme depuis 2003.

Evaluation annuelle du programme de travaux, établissement du programme de l'année suivante

Les rapports d'activités de chaque année écoulée, additionnés de prescriptions et pistes de travail pour l'année suivante, ont été adressés aux partenaires de la gestion du site.

Evaluation quinquennale de la gestion conduite et du plan de travail, établissement d'une nouvelle version du programme pluriannuel d'action

Le présent document réalise une synthèse des actions menées sur la période quinquennale qui s'achève et prévoit les interventions et le rôle de chaque partenaire pour les cinq ans à venir. Il est validé par le Comité de Pilotage de la gestion des espaces naturels de la commune de Viry.

Analyse par opération du plan de travail

Sur la base des rapports d'activités annuels, chaque opération du plan de travail est évaluée selon les critères suivants :

- pertinence : par rapport à l'objectif opérationnel,
- formulation : clarté, précision de la rédaction,
- état d'avancement : niveau de réalisation sur les 5 ans par rapport au programme prévisionnel,
- respect du phasage : opération réalisée à la (aux) période(s) programmée(s),
- résultats obtenus : ++ signifie "conforme aux prévisions", - signifie "objectif non atteint"
- temps réel passé par opération,
- coût réel : difficile à estimer dans la mesure où la majorité des chantiers ont été réalisés par des bénévoles ou par le chantier d'insertion mis à disposition par la commune,
- perspectives : opération à reconduire, modifier ou adapter, abandonner.

Une cotation est attribuée, pour les critères pour lesquels cela est pertinent :
++ : excellent, + : moyen, +/- : mitigé, - : négatif.

Opération	Pertinence	Formulation	Etat d'avancement	Respect du phasage	Résultats obtenus	Temps passé	Coût réel	Perspectives
Animation foncière complémentaire	++	++	Terminé	++	-	2 j. ½	952 €	Mener une nouvelle action foncière en s'aidant d'un document de synthèse des résultats 2000-2005 et des perspectives2006-2010
Restauration du coteau	++	A revoir	Partiel (dépend des accords fonciers)	++	++	5 j. entreprise d'insertion 5 personnes + 1 j. 10 bénévoles + 2 j. chantier d'insertion	282 € Non estimé Non estimé	Selon résultats relance animation foncière
Entretien du coteau	++	A revoir	Partiel (dépend des accords fonciers)	+ (interventions à réaliser plutôt à l'automne qu'au printemps)	++	5-6 j./an (chantier d'insertion 5 personnes)	Non estimé	Entretien annuel manuel. Etudier la possibilité de pâturage (fin août-septembre) si surfaces supplémentaires
Etat initial des zones à gérer prioritairement	++	++	Terminé	++	++	2 x ½	462 €	Sans objet
Mise en place d'une placette de suivi	++	++	Terminé	++	++	2x ½	462 €	Sans objet
Etat initial et suivi d'une placette : relevés de terrain + saisie informatique	+	++	Terminé	++	++	5 x 2 x ½	2290 €	Remplacer par un relevé qualitatif global annuel (recherche des espèces d'intérêt, surveillance des espèces invasives)
Coordination et sensibilisation des acteurs et de la population locale	++	+	Terminé	+/- (réunions du Comité de Pilotage irrégulières)	+ (climat de confiance entre les partenaires, communication à développer)	5 x 1 j.	1905 €	Régulariser la fréquence des réunions du Comité de Pilotage Accentuer la communication locale
Suivi de la convention d'usage et information du propriétaire	++	++	Total	++	++ (parcelles en cours d'acquisition par la commune)	3 j.	1143 €	Cf. évaluation annuelle
Recherche de financements, établissement et suivi du budget	++	+	Terminé	++	++	5 x ½	1335 €	Réflexion sur le portage du dossier (répartition des maîtrises d'ouvrage et d'oeuvre)
Evaluation annuelle du programme de travaux, établissement du programme de l'année suivante	++	++	Terminé	+/- (souvent repoussé en début d'année suivante)	++	4 x 1 j.	1524 €	A poursuivre Réfléchir à une diffusion plus large (communication au grand public)
Evaluation quinquennale de la gestion conduite et du plan de travail, établissement d'une nouvelle version du programme pluriannuel d'action	++	++	Présent document	+/- (retard)	++	3 j.	1143 €	Prévoir plus de temps pour la réalisation Prévoir document de communication au public (à définir)

Evaluation des objectifs opérationnels

Les objectifs opérationnels représentent le cœur de la mise en œuvre quinquennale du plan de gestion, d'où l'importance de leur évaluation.
Chaque objectif sera évalué à la fois sur des aspects qualitatifs et quantitatifs :

- pertinence : utilité par rapport à l'objectif à long terme,
- formulation : clarté, précision,
- cohérence par rapport à la stratégie adoptée,
- efficacité : résultats obtenus,
- efficience : résultats / moyens mis en œuvre,
- effectivité : suffisance des moyens mis en œuvre / résultats attendus,
- niveau global de réalisation,
- perspectives.

Critère d'évaluation	**Objectif opérationnel**		
	Maintenir le coteau dans un état de milieu ouvert plus ou moins absolu	Laisser les boisements liés à la Laire et la chênaie-charmaie évoluer naturellement	Mettre en lumière la magnocariçaie et recreuser la mare
Pertinence	++	++	++
Formulation	A revoir (centrer sur les habitats et le paysage)	++	++
Cohérence	++	++	++
Efficacité	++	++ (mais indépendant du gestionnaire)	- (absence d'accord foncier)
Efficience	++	Non traduit en opérations	
Effectivité	- (insuffisance d'accords fonciers)		
Niveau global de réalisation	+	++	-
Perspectives	A reconduire en adaptant la formulation	A reconduire	A reconduire en adaptant les opérations du plan de gestion

Evaluation de l'objectif à long terme

On évalue l'objectif à long terme à partir de l'évaluation des objectifs opérationnels. On essaie aussi de définir l'état de conservation à l'échelle du site.

L'unique objectif à long terme pour le Crêt de Puits est :
« Conserver la mosaïque d'habitats et la variété d'espèces que présente le site».

- Pertinence : la richesse du site est basée sur la juxtaposition de plusieurs types d'habitats. La conservation de cette richesse passe donc par la préservation de cette diversité au travers du maintien du milieu ouvert (prairie) et du secteur fermé (boisement stable), mais aussi des riches zones de contact entre la zone agricole et les autres milieux (coteau et boisements). La magnocariçaie doit également être prise en compte.

- Formulation à améliorer pour rendre compte de cette diversité d'habitats.

- Efficacité : moyenne de part la faible proportion d'accords fonciers obtenus.

- Niveau global de réalisation : moyen de part la faible proportion d'accords fonciers obtenus.

- Perspectives : cet objectif à long terme reste valable et sera reconduit en modifiant sa formulation et en traduisant tous les objectifs opérationnels en opérations de gestion.

MISE À JOUR DE L'EVALUATION PATRIMONIALE

Unités écologiques

Formations végétales et habitats d'intérêt communautaire

Làoù une intervention sur la végétation a été mise en place, le mésobromion a été restauré dans un état proche de sa composition optimale. Ailleurs, la fermeture du milieu et son appauvrissement se sont aggravés.

Les autres types d'habitats n'ont pas ou peu évolués.

La carte n°3 fait le point sur la répartition et l'état des unités végétales.

Espèces faune-flore et évaluation

Les listes complètes sont présentés en annexe (voir annexes n° 2 et 3).

Parmi les 148 végétaux recensés dont 20 nouvellement inventoriées, on note la présence de 7 espèces rares et sensibles dont 1 nouvelle *Allium scorodoprasum* :

Nom scientifique	DH2	PN	PN2	PR	PD	LRN	LN2	LRR	LRD
Ophioglossum vulgatum L.				1					
Dianthus superbus L.			1				1		
Hypericum pulchrum L.								1	R
Rosa gallica L.			1				1		V
Carex elongata L.								1	
Gaudinia fragilis (L.) P. Beauv.								1	
Allium scorodoprasum L. subsp. scorodoprasum				1					V

Nombre d'espèces	DH2	PN	PN2	PR	PD	LRN	LN2	LRR	LRD
7			2	2			2	3	3

Légende des listes d'évaluation :
DH2 : annexe 2 de la Directive Habitats, espèce d'intérêt communautaire
PN : protection nationale
PN2 : annexe 2 de la liste de protection nationale, espèces protégées mais commercialisables
PR : protection régionale
PD : protection départementale
LRN : liste rouge nationale
LN2 : espèces àsurveiller
LRR : liste rouge régionale
LRD : liste rouge départementale (R = rare, V = vulnérable)

60 espèces animales sont comptabilisées dont 25 nouvellement inventoriées.
Un inventaire des orthoptères (criquets et sauterelles) a notamment permis d'ajouter 9 espèces à la liste. 11 espèces de papillons diurnes ont également été ajoutées.
Parmi les espèces animales recensées, on notera particulièrement la présence :

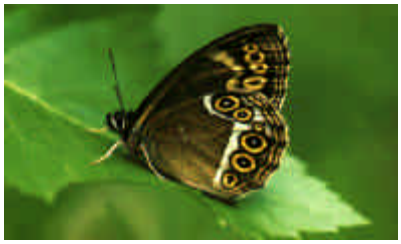

- de la bacchante (*Lopinga achine*), papillon lié aux habitats de lisière entre les milieux ouverts et plus embroussaillés,

- du triton crêté (*Triturus cristatus*), présent dans la mare du site.

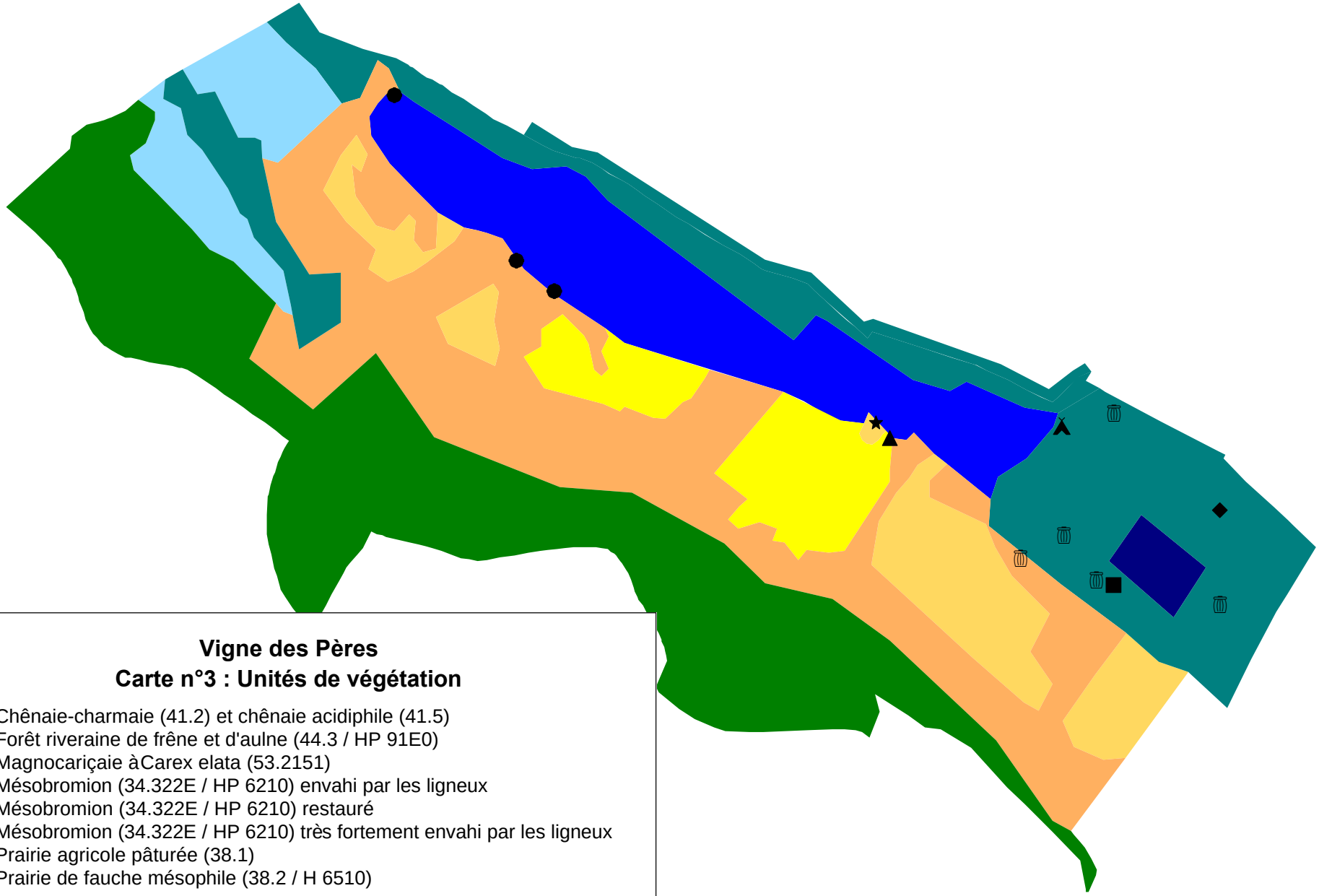

Vigne des Pères
Carte n°3 : Unités de végétation

- Chênaie-charmaie (41.2) et chênaie acidiphile (41.5)
- Forêt riveraine de frêne et d'aulne (44.3 / HP 91E0)
- Magnocariçaie àCarex elata (53.2151)
- Mésobromion (34.322E / HP 6210) envahi par les ligneux
- Mésobromion (34.322E / HP 6210) restauré
- Mésobromion (34.322E / HP 6210) très fortement envahi par les ligneux
- Prairie agricole pâturée (38.1)
- Prairie de fauche mésophile (38.2 / H 6510)

- ★ Orobanche minor
- ■ Dianthus superbus
- ◆ Rosa gallica
- Déchets
- ● Ophioglossum vulgatum
- ▲ Prunella alba = lacignata
- Abri matériel agricole

Echelle : 1/2 500

Document ASTERS 2006

N

Intérêt paysager

Le coteau de la Vigne des Pères est largement visible depuis le cimetière et les voies de circulation (route de Frangy et route de Saint-Julien).

Les effets de la gestion, pratiquée sur une surface relativement restreinte, sont spectaculaires en terme d'évolution paysagère. Les habitants n'ont pas manqué de remarquer cet effet positif d'ouverture.



En l'absence de gestion



Après cinq années d'intervention

PROGRAMME DE GESTION 2006-2010

Objectif àlong terme

L'unique objectif àlong terme retenu pour la Vigne de s Pères est :

Maintenir la mosaï que d'habitats dans son état le plus favorable en vue de conserver la variété d'espèces que présente le site.

Objectifs opérationnels

Les objectifs opérationnels du programme de gestion 2000-2005 sont précisés pour la période 2006-2010 afin de mieux rendre compte des enjeux :

1 – Conserver le mésobromion dans un bon état de conservation

Afin de conserver la diversité des espèces, il convient de **maintenir le coteau dans un état de milieu ouvert plus ou moins absolu**, c'est-à-dire en conservant quelques ligneux en place, favorables à plusieurs espèces animales, tout en privilégiant un état prairial sur la majeure partie de la surface.

2 – Laisser les boisements liés àla Laire et la chênaie -charmaie évoluer naturellement

Les boisements établis constituent des formations possédant un intérêt intrinsèque. Ils seront laissés àleur évolution naturelle, dans leurs limites actuelles.

Lors de coupes de bois par les propriétaires, on cherchera à les informer de la présence d'espèces protégées, notamment le rosier de France (Rosa gallica) et à leur proposer de respecter quelques précautions en matière de stockage du bois et de place de feu afin d'éviter les stations localisées d'espèces rares ou protégées.

3 – Restaurer la magnocariçaie et la mare intra-forestière

Plusieurs espèces d'amphibiens fréquentent le site. On veillera à préserver leur habitat de prédilection : la mare.

La mare située au sein de la chênaie-charmaie tend às'atterrir du fait de l'accumulation de matière engendrée par la production des grandes laîches qui la colonisent et par la chute des feuilles des arbres qui la bordent.

Un curage doit être envisagé pour maintenir une profondeur suffisante et assurer le succès de la reproduction des grenouilles et tritons. Le triton crêté, en particulier, a besoin d'une mare de taille suffisante (égale à la hauteur des arbres alentours), de profondeur assez importante (environ 1 m), ensoleillée et aux berges en pente douce sur une partie du pourtour.

Opérations de gestion

Aspects fonciers

La multiplicité des propriétaires privés freine la gestion du site. Un effort particulier sera porté dans le but d'obtenir de nouveaux accords fonciers, en particulier pour les parcelles du coteau et la parcelle abritant la magnocariçaie.

A cet effet, un document de communication sur les résultats de la gestion menée ces cinq dernières années et sur les perspectives pour la période àvenir sera rédigé et diffusé. Une réunion sur site sera proposée aux propriétaires.

Si certains propriétaires s'opposent fermement au projet, le chemin rural qui desservait le site par le Nord sera restauré.

Gestion des habitats et des habitats d'espèces

Restauration et entretien des habitats et des habitats d'espèces

Les interventions seront réalisées manuellement (à l'aide de débroussailleuses et de tronçonneuses si besoin).

On procédera à:

- la fauche annuelle du coteau et àla mise en tas de la matière en bordure de parcelle, entre fin août et début mars,

- une information des exploitants et une orientation des pratiques agricoles sur le replat sommital : fauche tardive et absence de fertilisation sur une largeur d'outil sur tout le pourtour de la prairie agricole,

- un curage de la mare située dans la magnocariçaie afin de retrouver des conditions favorables aux amphibiens et au triton àcrête en particulier.

Si les surfaces gérées augmentent au cours de la période et que la charge d'entretien devient trop lourde, le pâturage des zones ouvertes pourra être envisagé, en respectant certaines précautions (pâturage tardif – fin septembre/octobre, animaux légers, faible chargement, durée de séjour courte). Il sera alors couplé avec une coupe manuelle des rejets d'arbustes non consommés par les animaux tous les 3 à5 ans.

Suivi des effets de la restauration et de l'entretien des habitats et des habitats d'espèces

Les relevés réalisés de 2001 à2005 au niveau du quadrat ont permis de répondre àla question posée (durée de restauration du mésobromion à partir d'un secteur fortement embroussaillé).

Ils ne seront pas reconduits en l'état, mais remplacés par un relevé qualitatif global annuel au travers :

- d'une recherche des espèces d'intérêt, en particulier confirmation de la présence de la bacchante (*Lopinga achine)* dont la dernière observation remonte à1998 et recherche du triton helvétique,
- et d'une surveillance des espèces invasives àl'échelle du site,
- assorties d'un comptage des différentes espèces d'orchidées.

Il serait par ailleurs intéressant d'intégrer le site àun programme, en cours d'élaboration, de détermination de l'espèce de triton réellement présente : le triton crêté (*Triturus cristatus*) ou le triton crêté italien (Triturus carniflex) introduit sur le canton de Genève et susceptible de venir concurrencer l'espèce autochtone. Les deux espèces sont différenciées par comptage du nombre de côtes après radiographie.

Fréquentation, accueil et pédagogie

Les élèves de l'école primaire de Viry, située à proximité, pourront bénéficier de sorties pédagogiques encadrées par un animateur sur le site de la Vigne des Pères.

La carte n°4 précise la répartition spatiale des interventions du plan de travail.

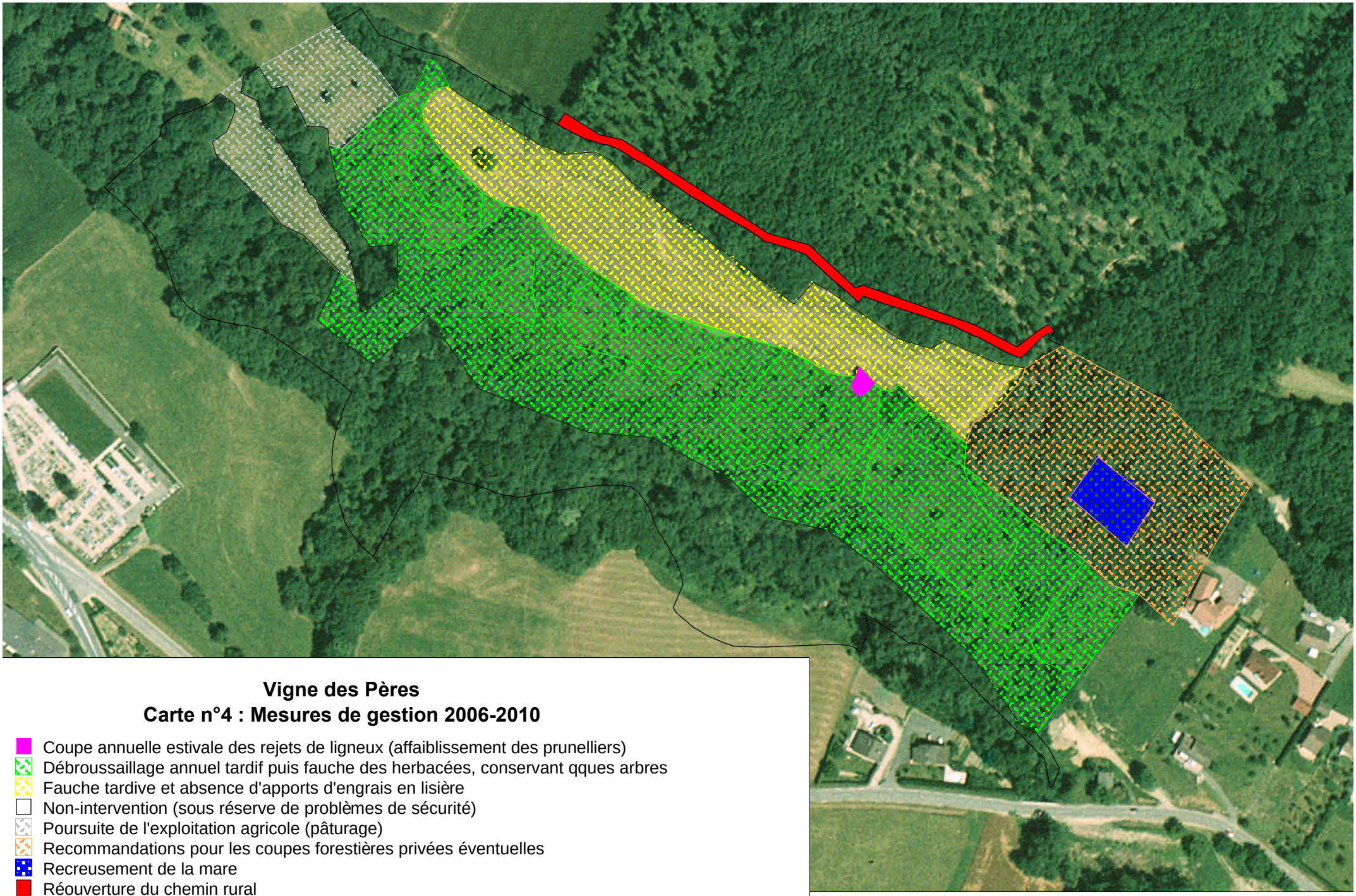

Vigne des Pères
Carte n°4 : Mesures de gestion 2006-2010

- Coupe annuelle estivale des rejets de ligneux (affaiblissement des prunelliers)
- Débroussaillage annuel tardif puis fauche des herbacées, conservant qques arbres
- Fauche tardive et absence d'apports d'engrais en lisière
- Non-intervention (sous réserve de problèmes de sécurité)
- Poursuite de l'exploitation agricole (pâturage)
- Recommandations pour les coupes forestières privées éventuelles
- Recreusement de la mare
- Réouverture du chemin rural

Echelle : 1/2 500

Document ASTERS 2005

Origine RIS 74 - Droits réservés - 1998

N

LA VIGNE DES PERES

PLAN DE TRAVAIL PREVISIONNEL 2006-2010

	Opération du plan de travail	Période de réalisation	Intervenant	Durée de l'opération	2006	2007	2008	2009	2010	Coût externe total (€)
Aspects fonciers	Animation foncière complémentaire Rédaction et édition d'un document de communication	permanent	ASTERS (CE)	5 j.						1905 €
	Restauration du chemin rural	IX-III	Chantier d'insertion	A définir	Interne commune de Viry					Interne commune de Viry
Gestion des habitats, des espèces et des paysages	Fauche annuelle du coteau avec exportation	IX-III	Encadrement : SIAV Chantier : équipe d'insertion, chantier de bénévoles, élèves en formation	Encadrement : 1 j./an Chantier d'insertion : 6 j./an						Encadrement : Interne SIAV Chantier d'insertion : Interne commune de Viry
	Information des exploitants agricoles de la prairie sommitale, orientations des pratiques	permanent	ASTERS (CE)	½						190 €
	Curage et mise en lumière de la mare (magnocariçaie)	IX-III	ASTERS (CE) Yves FOL	1 j.						A définir
	Relevé faune-flore qualitatif global, comptage orchidées + saisie	V	ASTERS (CE)	1 j./an						5 x 381 € = 1905 €
Fréquentation Réglementation	Animations grand public, scolaires	permanent	ASTERS APOLLON Chantier d'insertion	A définir						A définir
				TOTAL	**2476 €**	**381 €**	**381 €**	**381 €**	**381 €**	**4000 €**

Intervenants : Personnel ASTERS : CM = Chargé de Mission (534 €/j.), CE = Chargé d'Etudes (381 €/j.)

ANNEXES

Annexe n°1 - Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope n°49 du 21.04.97.

Annexe n°2 - Inventaire des bryophytes, fougères et plantes à fleurs (mise à jour 2005)

Annexe n°3 - Inventaire des animaux (mise à jour 2005)

Annexe n°4 – Suivi comparatif des effets de la gestion 2001-2005

Annexe n°2 : Inventaire des bryophytes, fougères, plantes à fleurs (mise à jour 2005)

Commune : Viry

Lieu-dit : Vigne des Pères

Nom scientifique	DH2	PN	PN2	PR	PD	LRN	LN2	LRR	LRD
Equisetum telmateia Ehrh.									
Ophioglossum vulgatum L.				1					
Dryopteris filix-mas (L.) Schott									
Aquilegia vulgaris L.									
Ranunculus auricomus L.									
Quercus petraea (Mattuschka) Liebl.									
Alnus glutinosa (L.) Gaertn.									
Carpinus betulus L.									
Dianthus armeria L.									
Dianthus carthusianorum L.									
Dianthus superbus L.			1				1		
Hypericum pulchrum L.								1	R
Viola hirta L.									
Populus tremula L.									
Salix aurita L.									
Salix cinerea L.									
Cardamine pratensis L.									
Calluna vulgaris (L.) Hull									
Primula veris L.									
Agrimonia eupatoria L.									
Cotoneaster horizontalis Decne									
Rosa arvensis Hudson									
Rosa gallica L.			1				1		V
Genista germanica L.									
Genista tinctoria L.									
Hippocrepis comosa L.									
Lathyrus linifolius (Reichard) Bässler									
Lotus maritimus L.									
Onobrychis viciifolia Scop.									
Ononis spinosa L. var. maritima									
Securigera varia (L.) P. Lassen									
Trifolium campestre Schreber									
Trifolium medium L.									
Trifolium ochroleucon Hudson									
Vicia cracca L.									
Vicia cracca L. subsp. cracca									
Circaea lutetiana L.									
Viscum album L.									
Euphorbia dulcis L. sensu auct. Fl. Fr.									
Frangula alnus Miller									
Vitis vinifera L.									
Linum tenuifolium L.									
Acer campestre L.									
Acer platanoides L.									
Hedera helix L.									
Aegopodium podagraria L.									
Daucus carota L.									
Blackstonia perfoliata (L.) Hudson									
Centaurium erythraea Rafn									
Gentianella ciliata (L.) Borckh.									
Vinca minor L.									
Myosotis ramosissima Rochel									
Pulmonaria obscura Dumort.									
Lamium galeobdolon (L.) L.									
Melittis melissophyllum L.									
Origanum vulgare L.									
Prunella grandiflora (L.) Scholler									
Prunella laciniata (L.) L.									
Prunella vulgaris L.									
Salvia pratensis L.									
Stachys alpina L.									
Stachys officinalis (L.) Trévisan									
Stachys sylvatica L.									

Nom scientifique	DH2	PN	PN2	PR	PD	LRN	LN2	LRR	LRD
Teucrium scorodonia L.									
Plantago media L.									
Fraxinus excelsior L.									
Melampyrum pratense L.									
Orobanche gracilis Sm.									
Orobanche minor Sm. in Sowerby									
Veronica beccabunga L.									
Veronica hederifolia L.									
Veronica montana L.									
Veronica serpyllifolia L.									
Phyteuma spicatum L.									
Galium mollugo L. subsp. erectum Syme									
Galium palustre L.									
Galium pumilum Murray									
Galium sylvaticum L.									
Galium verum L.									
Valeriana dioica L.									
Knautia arvensis (L.) Coulter									
Aster novi-belgii L.									
Carlina vulgaris L.									
Centaurea bracteata Scop.									
Cirsium acaule Scop.									
Erigeron annuus (L.) Pers.									
Hieracium lachenalii C.C. Gmelin, sensu 3, 5, 6 gr									
Hieracium murorum L.									
Inula conyza DC.									
Inula salicina L.									
Leucanthemum vulgare Lam.									
Senecio erucifolius L.									
Solidago gigantea Aiton									
Arum maculatum L.									
Juncus compressus Jacq.									
Juncus conglomeratus L.									
Juncus effusus L.									
Luzula multiflora (Ehrh.) Lej.									
Luzula pilosa (L.) Willd.									
Carex caryophyllea Latourr.									
Carex digitata L.									
Carex distans L.									
Carex elata All.									
Carex elongata L.								1	
Carex flacca Schreber									
Carex montana L.									
Carex ovalis Good.									
Carex pallescens L.									
Carex panicea L.									
Carex pendula Hudson									
Carex remota L.									
Carex spicata Hudson									
Carex sylvatica Hudson									
Carex tomentosa L.									
Carex vesicaria L.									
Agrostis canina L.									
Brachypodium pinnatum (L.) P. Beauv.									
Brachypodium sylvaticum (Hudson) P. Beauv.									
Bromus erectus Hudson									
Bromus ramosus Hudson									
Deschampsia cespitosa (L.) P. Beauv.									
Festuca gigantea (L.) Vill.									
Festuca heterophylla Lam.									
Gaudinia fragilis (L.) P. Beauv.								1	
Milium effusum L.									
Poa nemoralis L.									
Ornithogalum pyrenaicum L.									
Allium scorodoprasum L. subsp. scorodoprasum				1					V
Allium ursinum L.									
Allium vineale L.									
Convallaria majalis L.									
Polygonatum multiflorum (L.) All.									
Paris quadrifolia L.									
Tamus communis L.									

Nom scientifique	**DH2**	**PN**	**PN2**	**PR**	**PD**	**LRN**	**LN2**	**LRR**	**LRD**
Aceras anthropophorum (L.) Aiton fil.									
Anacamptis pyramidalis (L.) L.C.M. Richard									
Gymnadenia conopsea (L.) R. Br. in Aiton fil.									
Himantoglossum hircinum (L.) Sprengel									
Listera cordata (L.) R. Br.									
Listera ovata (L.) R. Br.									
Neottia nidus-avis (L.) L.C.M. Richard									
Ophrys apifera Hudson									
Ophrys apifera Hudson subsp. apifera									
Ophrys apifera Hudson subsp. botteronii (Chodat) Naegeli									
Ophrys sphegodes Miller subsp. araneola (Reichenb.) Laínz									
Orchis militaris L.									
Orchis purpurea Hudson									
Orchis simia Lam.									
	Nombre d'espèces	DH2	PN	PN2	PR	PD	LRN	LN2	LRR	LRD
	148			**2**	**2**		**0**	**2**	**3**	**3**

Annexe n°3 : Inventaire des animaux (mise à jour 2005)

Commune : Viry

Lieu-dit : Vigne des Pères

Nom scientifique	DH2	PN	LRE	LRN	LRR	LR74	LRCH
Orthoptères	**11 espèce(s)**						
Phaneroptera falcata							2
Leptophyes punctatissima							3
Meconema meridionale						2	
Tettigonia viridissima							
Pholidoptera griseoaptera							
Gryllus campestris							3
Nemobius sylvestris							
Oecanthus pellucens						3	
Gomphocerippus rufus							
Euchorthippus declivus						3	1
Mantis religiosa							3
Homoptères	**2 espèce(s)**						
Stictocephala bisonia							
Cicadetta montana							
Neuroptères	**2 espèce(s)**						
Libelloides coccajus							2
Libelloides sp.							3
Rhopalocères	**21 espèce(s)**						
Papilio machaon							
Iphiclides podalirius							2
Leptidea sinapis							
Gonepteryx rhamni							
Aporia crataegi							
Anthocharis cardamines							
Brenthis daphne							2
Clossiana dia							2
Melitaea cinxia							2
Melanargia galathea							
Maniola jurtina							
Coenonympha pamphilus							
Coenonympha arcania							4b
Pararge aegeria							
Lopinga achine		1	V	E			2
Hamearis lucina			L				
Callophrys rubi							
Lycaena phlaeas							
Everes alcetas							2
Celastrina argiolus							
Lysandra bellargus							

Nom scientifique	DH2	PN	LRE	LRN	LRR	LR74	LRCH
Hétérocères		**1 espèce(s)**					
Diacrisia sannio							
Amphibiens		**3 espèce(s)**					
Triturus cristatus			1	1	V		1
Rana temporaria				1			
Rana dalmatina				1			3
Reptiles		**3 espèce(s)**					
Lacerta viridis				1			3
Podarcis muralis				1			
Anguis fragilis				1			
Oiseaux		**16 espèce(s)**					
Buteo buteo				1			
Dendrocopos minor				1			
Troglodytes troglodytes				1			
Erithacus rubecula				1			
Turdus merula							
Turdus philomelos							
Sylvia borin				1			
Sylvia atricapilla				1			
Phylloscopus collybita				1			
Phylloscopus trochilus				1			
Regulus ignicapillus				1			
Muscicapa striata				1			
Parus caeruleus				1			
Certhia brachydactyla				1			
Fringilla coelebs				1			
Emberiza citrinella				1			
Mammifères		**1 espèce(s)**					
Capreolus capreolus							

Synthèse de l'inventaire

Nombre de taxons	DH2	PN	LRE	LRN	LRR	LR74	LRCH
Dictyoptères	**1**						**1**
Orthoptères	**10**					**3**	**4**
Homoptères	**2**						
Neuroptères	**2**						**2**
Rhopalocères	**21**		**1**	**2**	**1**		**7**
Hétérocères	**1**						
Amphibiens	**3**	**1**	**3**		**1**		**2**
Reptiles	**3**		**3**				**1**
Oiseaux	**16**		**14**				
Mammifères	**1**						

Annexe n°4

APPB de Viry – Vigne des Pères

Suivi des effets de la gestion

(suivi comparatif pluriannuel 2001-2005)

Auteurs des données : ASTERS (Denis JORDAN), AEDEV (Yves FOL).
Correspondance avec les sites des bases de données ASTERS : 436, 3129

Parcelle de suivi : Zone débroussaillée initialement fortement envahie

Sur une parcelle de 5 x 5 m au sein de la zone initialement débroussaillée en avril 2001, relevé phytosociologique assorti de la méthode des points-contacts sur les médianes et les diagonales du quadrat (jusqu'en 2003).

Localisation du quadrat :

Les quatre extrémités du quadrat sont matérialisées par des bornes. L'angle Nord-Ouest est repéré par rapport à un *Viburnum lantana* dont il est distant de 0,40 m dans la direction Est d'azimut 90° (coupé lors du chantier de l'automne 2001 – reste la souche). L'angle SO est à 6 m au NO et l'angle Se à 5,60 m au NE d'un poirier.
Le quadrat est placé dans une zone qui était très fortement embroussaillée avant l'intervention d'avril 2001 et qui inclue une bande herbacée sur son côté Ouest. Cette zone fait l'objet d'une coupe et d'une exportation de la matière chaque automne (septembre-octobre).

Résultats :

Relevé phytosociologique (durée du relevé : 45 min.) :

Espèce végétale	2001		2002		16/05/2003		10/05/2004		12/05/2005	
	Coef.	Nbre pieds	Coef.	Nbre pieds	Coef.	Nbre pieds	Coef.	Nbre pieds	Coef.	Nbre pieds
Acer campestre					+		+	1 rejet	+	1 plantule, 1 rejet
Aceras anthropophorum							+	1	+	3 pieds fleuris
Agrimonia eupatoria							+	2 pieds	+	2 pieds
Arrhenatherum elatius					+	3 touffes	+	1 touffe		
Arum maculatum	+	1 pied								
Avena pubescens									+	1 touffe
Bellis perennis									+	1 pied
Blackstonia perfoliata									+	2 pieds
Brachypodium sylvaticum	1		1		+	10 touffes	1-2		2	
Bromus erectus					+		+	sur 1 côté	+	
Brunella vulgaris							+			
Carex caryophyllea	+		+		+		1		1	
Carex glauca	2	Coef. 4 dans la bande herbeuse	2	Coef. 4 dans la bande herbeuse	2		3		2-3	
Carex sylvatica	+	2 touffes	+	2 touffes	+	2 touffes	+	1 touffe	+	3 touffes
Carlina vulgaris					+	1 rosette	+	2-3 pieds	+	1 pied sec coupé
Centorium erythrea							+	1 pied		
Cirsium arvense					+				+	1 pied
Cirsium vulgare									+	1 rosette
Clematis vitalba									+	1 touffe
Convolvulus arvensis					+				+	
Cornus sanguinea	+		+		1		+		+	

Crataegus monogyna	+		+		+		+		+	Rejets
Crepis biennis					+	3 pieds	+	3 pieds		
Dactylis glomerata					+	1 touffe	+	1 touffe	+	5 touffes
Daucus carota			+	2 pieds	+		+	1 jeune plantule	+	Plusieurs pieds
Epilobium cf. adnatum			+	1 pied						
Eupatorium cannabinum					+	1 touffe			+	
Evonymus europaeus	+		+		+		+			
Festuca arundinacea							+	1 touffe	+	
Fragaria vesca					+		+		+	
Fraxinus exelsior	+		+	jeunes plants	+		+		+	
Galium album			+		+	2 pieds	+		+	
Galium sylvaticum	+				+	1 touffe	+	1 touffe dans 1 angle	+	1 touffe (angle NE)
Galium verum					+	1 touffe	+	1 touffe ds 1 angle	+	
Glechoma hederacea	+		1		1-2		2-3		2-3	
Hedera helix	3		1		+					
Hieracium murorum					+	1 touffe	+	1 touffe	+	1 jeune plant
Himantoglossum hircinum							+	5 pieds avec inflorescence	+	2 pieds feuilles
Hypericum perforatum									+	1 touffe
Hypochoeris radicata					+	1 touffe	+	1 pied		
Inula conyza	+	1 pied	+		+		+	10 pieds	+	2 rosettes
Ligustrum vulgare	+		+		+		1	rejets	1	rejets
Linum catharticum			+	1 pied	+				+	
Lonicera xylosteum	+		+		+	3 pieds	1		+	
Lotus corniculatus			+		+	5 touffes	1		1	
Medicago lupulina			2		1		3		3	Jeunes plants nombreux

										localement
Medicago sativa			+		+	1 touffe	+	1 touffe	+	1 touffe
Melitis melissophyllum	+	1 touffe	+	2 touffes	+	1 touffe	+	1 touffe	+	1 touffe
Melilotus sp.							+	1-2 touffes	+	1 touffe
Mercurialis perennis	+	1 pied			+					
Ophioglossum vulgatum	+	7 pieds malingres sur 40 cm²	+	21 stériles sur 0,4 m² + 1 isolé	+	1 pied	+	6 pieds fructifiés sur 30cm² en bordure amont et 5 pieds stériles	+	6 frondes dont 2 fructifiées (bordure amont angle NO)
Ophrys apifera					+	1 pied avorté	+	2 pieds fleuris mais enveloppés	+	3 pieds feuilles
Ophrys insectifera							+	1 pied fleuri	+	2 pieds fleuris
Orchis purpurea							+	1		
Orchis simia			+	1 pied	+	1 pied	+	3 pieds fleuris	+	2 pieds fleuris
Origanum vulgare	+	1 pied	+		+-1		+	5-6 touffes	1	
Picris hieracioides			+		+	1 touffe	+	3-4 rosettes	+	
Plantago major									+	1 touffe
Poa pratensis ssp angustifolia					+		+ à1		1-2	
Polygala comosa			+		2		2-3		2-3	
Prunus avium					+		+	2 jeunes plantes	+	
Prunus spinosa	3		3		3		3		3	
Quercus petraea					+	2 plantules			+	2 plantules
Ranunculus bulbosus					+	1 touffe	+	1 pied	+	2 pieds
Rosa arvensis							+			
Rosa cf. canina					+					
Rubus cf. fruticosus	2		2		+		1		1-2	
Sanguisorba minor							+	1 pied		

Senecio erucifolius					+		+	3 pieds	+	6 jeunes pieds
Solidago glabra = gigantea					+		+	2 touffes	+	1 touffe
Solidago virgaurea	+	3 pieds	+	3 pieds	+	4 pieds	+	3-4 touffes	+	1 touffe
Sonchus asper					+	1 jeune plant				
Stachys alpina	+	1 pied minuscule	+	3pieds	+	2 pieds			+	2 jeunes plants
Tamus communis	1		2		+		1		1	
Taraxacum officinalis s.l.			+		+		1		+	
Trifolium pratense					+	1 touffe	+	1 touffe	+	2 touffes
Trisetum flavescens									+	1 touffe
Verbena officinalis					+				+	1 touffe
Veronica arvensis									+	1 touffe
Viburnum lantana	+		+		+		+		+	
Viburnum opulus	+		+		+		+	1 rejet		
Vicia angustifolia			1		+		2		1-2	
Vicia cracca			+		+		+ à1		+-1	
Viola alba-scotophylla	+									
Viola hirta	+		+		+		2		2	
Nombre d'espèces (sur 85)	**28**		**37**		**62**		**63**		**67**	

NB : 10 % de sol nu subsistant
Nombreuses jeunes feuilles d'orchidées : prometteur !

<u>Bilan de ce suivi sur 5 années</u> : Secteur initialement fortement modifié (bois installé, sol nu) auquel il a fallu 5 années pour retourner à l'état prairial, même si sa composition floristique n'est pas encore stabilisée.

Suivi des différentes espèces d'orchidées présentes sur la totalité des surfaces gérées

Listage des différentes espèces d'orchidées présentes et comptage du nombre de pieds sur la totalité des surfaces gérées et de la lisière avec la prairie gérée par l'agriculture.

Localisation :

Parcelles cadastrales : 699, 700.

Historique de la gestion :

Débroussaillage initial en avril 2001. Repasses en octobre 2001 et 2002.
Débroussaillage en octobre 2003.
Débroussaillage en octobre 2004.

Résultats :

Espèce	Nombre de pieds en fleurs				
	09/05/2001	**15/05 et 07/06/2002**	**16/05/2003**	**10/05/2004**	**12/05 et 17/06/2005**
Aceras anthropophorum	21	92	140	178	353
Anacamptis pyramidalis	2	-	-	-	1
Gymnadenia conopsea	3	9	7	-	11
Himantoglossum hircinum	3	4	3	6	16
Listera ovata	23	24	64	26	40
Ophrys apifera	-	3	1	2	2
Ophrys insectifera	-	-	4	3	8
Orchis purpurea	8	23	71	108	77
Orchis simia	98	266	260	147	771
Nombre d'espèces	**7**	**7**	**8**	**7**	**9**

Remarques : - en 2002, on note 30 pieds fleuris d'ancolie (*Aquilegia vulgaris*) dans la pente.
- en 2003, on note pour la flore : 17 pieds fleuris d'ancolie dans la pente, ainsi que 3 touffes de *Carex muricata et pour la* faune : 1 Flambé, 2 Ascalaphes et 1 Lézard des murailles.
- en 2004 : on note 2 hybrides d'orchidées : 2 pieds de *Orchis simia* x *Aceras anthropophorum* et 1 pied de *Orchis simia* x *Orchis purpurea. Allium scorodoprasum* est present sur 15 m².
- en 2005, on retrouve les hybrides *: 2 pieds ensemble Orchis simia x Aceras anthropophorum,* 2 pieds d'*Orchis simia* x *Orchis purpurea* (1 dans le haut et 1 dans le bas de la parcelle) et on ajoute 1 pied d'*Orchis purpurea x Aceras anthropophorum.*

Zone àépicéas (débroussaillée initialement àl'automne 2002) :

Espèce	2003	2005
Aceras anthropophorum	14 pieds fleuris	37 pieds fleuris
Anacamptis pyramidalis	1 pied fleuris	2 pieds fleuris
Cephalanthera damasomium	-	1 pied fleuri
Gymnadenia conopsea	-	1 pied fleuri
Himantoglossum hircinum	-	4 pieds fleuris
Listera ovata	2 pieds fleuris	2 pieds fleuris
Orchis purpurea	22 pieds fleuris	12 pieds fleuris
Orchis simia	1 pied fleuris	128 pieds fleuris
Nombre d'espèces	**5**	**8**

En 2003, *Ophioglossum vulgatum* présent en 3 points (1 point avec 2 pieds, 1 point avec 2 pieds, 1 point sur 1m^2).

Localisation :

Parcelle cadastrale : 693

Historique de la gestion :

Abandon ancien (plusieurs décennies). Débroussaillage initial en mars 2002. Repasse en octobre 2002.
2003 : débroussaillage partiel.
2004 : suite du débroussaillage en mai 2004 !! (Une semaine avant les relevés !)
2005 : débroussaillage mars 2005.

Résultats :

Espèce	Nombre de pieds				
	09/05/2001	**15/05 et 07/06/2002**	**16/05/2003**	**10/05/2004**	**12/05/2005**
Aceras anthropophorum	153 (dont 7 dans la clairière, le reste en lisière)	154 (dont 10 dans la clairière et 144 en lisière)	48 (dont 9 dans la clairière et 39 en lisière)	**INEXPLOITABLE**	234 (dont 202 en lisière et 32 dans la clairière)
Gymnadenia conopsea	-	-	-		5 (feuilles, talus bas)
Himantoglossum hircinum	2	4	-		1 (lisière)
Listera ovata	12	2 (clairière)	1 (clairière)		25 (talus bas)
Ophrys apifera	1	15 (lisière)	-		4 (haut)
Orchis purpurea	1	1 (clairière)	1 (clairière)		8 (clairière)
Orchis simia	66	43 (dont 22 dans la clairière et 21 en lisière)	10 (dont 6 dans la clairière et 4 en lisière)		106 (dont 51 dans la clairière et 55 en lisière
Nombre d'espèces	**6**	**6**	**4**		**7**

Suivi de la mise en œavre du programme de gestion sur les trois sites

Suivi de la mise en oeuvre

A partir du plan de travail de chacun des sites et des résultats du suivi de l'évolution des habitats et des espèces, une évaluation annuelle de la mise en œuvre de la gestion sera réalisée. Le programme d'intervention de l'année suivante sera ajusté.

Une réunion annuelle du Comité Technique de Suivi permettra aux partenaires (techniciens d'Asters, du SIAV, d'AGIRE 74 et services techniques de la commune de Viry) d'échanger et de valider ces données.

Au terme des cinq années de mise en œuvre, une synthèse des résultats obtenus sera dressée et un nouveau plan quinquennal d'action sera proposé.
Au-delà du document technique destiné au fonctionnement courant et à l'échange entre les partenaires de la gestion du site, un document de communication, concis et illustré, sera créé et distribué, selon un plan de diffusion à définir.

La pérennisation de la préservation active des Teppes de la Repentance, du Crêt de Puits et de la Vigne des Pères, passe par une stabilisation de l'engagement des partenaires et des financements nécessaires.

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache accepte de prendre en charge la mise en œuvre des interventions, selon les préconisations d'ASTERS.

La commune de Viry, contribue au financement du programme, avec le soutien du Conseil Général (TDENS) et met à disposition son chantier d'insertion, encadré par AGIRE 74, à concurrenc e d'une douzaine de journées par an à répartir entre les trois sites.

ASTERS s'engage à former les encadrants du chantier d'insertion et du SIAV aux sensibilités des sites et aux modalités particulières de leur gestion.

Appropriation locale

La municipalité souhaite faire connaître ce patrimoine aux riverains.

Les sites seront intégrés à la section « cadre de vie » du plan de ville de la commune, réactualisé en 2006.

Un article présentant le bilan des cinq premières années de mise en œuvre de la gestion d es sites et encourageant les habitants à découvrir les Teppes de la Repentance paraîtra au bulletin municipal de février 2006. D'autres articles seront proposés à intervalles réguliers, dans le bulletin municipal ou la presse locale selon le sujet.

Une réflexion sera mise en place pour imaginer un mode de diffusion plus large de l'actualité des sites.

SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE

PLAN DE TRAVAIL PREVISIONNEL 2006-2010

	Opération du plan de travail	Période de réalisation	Intervenant	Durée de l'opération	2006	2007	2008	2009	2010	Coût externe total (€)
Suivi de la mise en oeuvre	Recherche de financements, établissement et suivi du budget	X	SIAV	½an						Interne SIAV
	Evaluation annuelle de la mise en oeuvre Etablissement du programme de travail de l'année suivante Réunion du Comité Technique de suivi Diffusion de l'actualité du site	XI-XII	Commune de Viry ASTERS (CE) SIAV	3 j./an						4 x 3 x 381 = 4572 €
	Evaluation quinquennale de la gestion conduite et du plan de travail Etablissement d'une nouvelle version du programme pluriannuel d'action Création et diffusion d'un document de communication Réunion du Comité de Pilotage	IX-XII	Commune de Viry ASTERS (CE) SIAV	9 j.						3429 €
	Formation des encadrants	permanent	ASTERS (CE)	2 x ½						2 x 190 = 380 €
				TOTAL	**1333 €**	**1333 €**	**1143 €**	**1143 €**	**3429 €**	**8381 €**

Espaces Naturels de la commune de Viry

PLAN DE TRAVAIL PREVISIONNEL 2006-2010

Synthèse des plans de travaux des sites des Teppes de la Repentance, du Crêt de Puits et de la Vigne des Pères

	Type d'opération du plan de travail	Coût externe annuel par type d'opération (€)					Coût externe total par type d'opération sur 5 ans (€)
		2006	2007	2008	2009	2010	
Aspects fonciers	Animation foncière complémentaire (Vigne des Pères)	1905					**1905**
	Suivi des procédures de déclassement (Teppes) et de transfert de propriété (Teppes/Crêt), réflexion renouvellement convention d'usage	534				534	**1068**
	Restauration du chemin rural bordant la Vigne des Pères	Interne commune de Viry					Interne commune de Viry
Gestion des habitats, des espèces et des paysages	Restauration et entretien des habitats et des habitats d'espèces dans un bon état de conservation	Interne SIAV et commune de Viry (12 j./ an chantier d'insertion + 3 j./ an encadrement SIAV)					Interne SIAV et commune de Viry
	Orientations des pratiques agricoles	190					**190**
	Suivi de l'évolution des zones restaurées	1143	1333	1143	1143	1143	**5905**
Fréquentation Réglementation Appropriation locale	Entretien du sentier et des panneaux d'information (Teppes)	Interne SIAV					Interne SIAV
	Groupe de travail plan de circulation Teppes	381 + Interne SIAV					381 + Interne SIAV
	Panneaux réglementation (Teppes)	990					**990**
	Animations grand public, scolaires	A définir					A définir
Suivi de la mise en oeuvre	Recherche de financements, établissement et suivi du budget	Interne SIAV					Interne SIAV
	Evaluation annuelle du programme de travaux, établissement du programme de l'année suivante, réunion du Comité Technique, diffusion de l'actualité des sites	1143	1143	1143	1143		**4572**
	Evaluation quinquennale de la gestion conduite et du plan de travail, établissement d'une nouvelle version du programme pluriannuel d'action, création et diffusion d'un document de communication, réunion du Comité de Pilotage					3429	**3429**
	Formation des encadrants	190	190				**380**
	Totaux annuels et pour la période de 5 ans (€)	**6476**	**2666**	**2286**	**2286**	**5106**	**18820**

Tableau explicatif des listes d'évaluation faune-flore

	Flore	Faune
Espèces protégées	DH2 : annexe 2 de la Directive Habitats, espèces d'intérêt communautaire PN : protection nationale PN2 : annexe 2 de la liste de protection nationale, espèces protégées mais commercialisables PR : protection régionale PD : protection départementale	DH2 : annexe 2 de la Directive Habitats, espèces d'intérêt communautaire PN : protection nationale 1 = protégé 2 = régulable 3 = partiellement protégé 4 = déclarable nuisible
Espèces rares ou menacées	LRN : liste rouge nationale V = vulnérable R = rare S = à surveiller E = en danger ? = indéterminé X = disparue LN2 : espèces à surveiller LRR : liste rouge régionale LRD : liste rouge départementale Ex : éteint Ex? : présumé éteint E = en danger V = vulnérable R = rare I = incertain	LRE : liste rouge européenne LRN : liste rouge nationale L = risque faible V = vulnérable R = rare S = à surveiller E = en danger C = situation critique ? = indéterminé X = disparue LRR : liste rouge régionale LR74 : liste rouge départementale LRCH : liste rouge suisse 1 = en danger d'extinction 2 = très menacées 3 = menacées 4 = potentiellement menacées

COMPOSITON DU COMITE DE PILOTAGE

Membre
APOLLON
ASTERS
Conseil Général de Haute-Savoie
Conseil Régional de Rhône-Alpes
DDAF 74
Commune de Viry
Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache
AGIRE 74

PLAN DE DIFFUSION

Destinataire	Programme de gestion	
	Programme de gestion	Document simplifié
AEDEV/APOLLON	X	X
ASTERS	X	X
Conseil Général de Haute-Savoie	X	X
Conseil Régional de Rhône-Alpes	X	X
DDAF 74	X	X
Commune de Viry	X	X
Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache	x	X
AGIRE 74	X	X (pour diffusion àl'équipe salariée)
Ensemble des propriétaires fonciers de chaque site		X
Commune d'Avusy	X	
GAEC Secret (fauche Vigne des Pères)		X

PROGRAMME REALISE
AVEC LE SOUTIEN DE

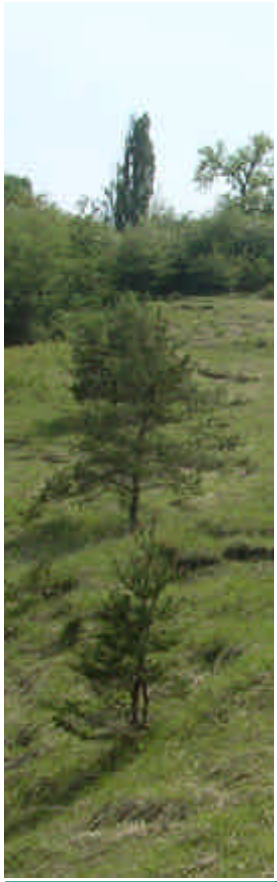

CREDIT PHOTOGRAPHIQUE
Christelle JANIN, Antoine ROUILLON, ASTERS

ASTERS
84 route du Viéran
74370 PRINGY
tél 04 50 66 47 51
fax 04 50 66 47 52
mél asters@asters.asso.fr